

JOURNAL OFFICIEL

DU 6 SEPTEMBRE 1947

DÉBATS PARLEMENTAIRES

N° 111

CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

SESSION DE 1947 — COMPTE RENDU IN EXTENSO — 68^e SÉANCE

Séance du Vendredi 5 Septembre 1947.

SOMMAIRE

1. — Procès-verbal.
2. — Dépôt d'une proposition de résolution.
3. — Ouverture de crédit au budget du ministère de l'industrie et du commerce. — Transmission d'un projet de loi déclaré d'urgence.
4. — Réglementation des marchés des communes. — Demande de discussion immédiate d'un avis sur une proposition de loi.
5. — Garantie des risques de guerre. — Demande de discussion immédiate d'un avis sur un projet de loi.
6. — Ouverture de crédit au budget du ministère de l'industrie et du commerce. — Discussion d'urgence et adoption d'un avis sur un projet de loi.
Décret nommant des commissaires du Gouvernement.
Discussion générale: MM. Janton, rapporteur de la commission des finances; Laffargue, Paul Ramadier, président du conseil; Armengaud, Georges Lacaze, Le Terrier, Reverbori.
Passage à la discussion de l'article unique: MM. de Montalembert, Aguesse, Jean-Marie Berthelot, Legeay. — Adoption au scrutin public.
Adoption de l'avis sur le projet de loi.
7. — Garantie des risques de guerre. — Discussion immédiate et adoption d'un avis sur un projet de loi.
Discussion générale: M. Poher, rapporteur général de la commission des finances.
Passage à la discussion des articles.
Adoption des articles 1^{er} et 2 et de l'ensemble de l'avis sur le projet de loi.
8. — Réglementation des marchés des communes. — Discussion immédiate et adoption d'un avis sur une proposition de loi.
Discussion générale: M. Meyer, rapporteur de la commission de l'intérieur.
Passage à la discussion de l'article unique.

Adoption de l'article et de l'avis sur la proposition de loi.

9. — Commission des affaires économiques. — Demande d'attribution de pouvoirs d'enquête.
10. — Règlement de l'ordre du jour.
11. — Allocution de M. le président.

PRESIDENCE DE M. GASTON MONNERVILLE

La séance est ouverte à quinze heures.

— 1 —

PROCES-VERBAL

M. le président. Le procès-verbal de la séance du mardi 2 septembre a été affiché et distribué.

Il n'y a pas d'observation ?...

Le procès-verbal est adopté.

— 2 —

DEPOT D'UNE PROPOSITION DE RESOLUTION

M. le président. J'ai reçu de M. Laffargue et des membres du groupe du rassemblement des gauches républicaines une proposition de résolution tendant à inviter le Gouvernement à porter de 12 à 50 millions la subvention accordée en 1947 pour la préparation des jeux olympiques, sans préjudice de la subvention à prévoir pour 1948.

La proposition de résolution sera imprimée sous le n° 783, distribuée et, s'il n'y a pas d'opposition, renvoyée à la commission de l'éducation nationale, des beaux-arts, des sports, de la jeunesse et des loisirs. (Assentiment.)

— 3 —

OUVERTURE DE CREDIT AU BUDGET DU MINISTERE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE

Transmission d'un projet de loi déclaré d'urgence.

M. le président. J'ai reçu de M. le président de l'Assemblée nationale un projet de loi portant ouverture de crédits au budget du ministère de l'industrie et du commerce pour l'exercice 1947, que l'Assemblée nationale a adopté après déclaration d'urgence.

Conformément à l'article 59 du règlement, la discussion d'urgence de ce projet est de droit devant le Conseil de la République.

Le projet de loi sera imprimé sous le n° 784 et distribué. S'il n'y a pas d'opposition il est renvoyé à la commission des finances. (Assentiment.)

La discussion d'urgence aura lieu dans les conditions fixées à l'article 59 du règlement.

— 4 —

REGLEMENTATION DES MARCHES DES COMMUNES

Demande de discussion immédiate d'un avis sur une proposition de loi.

M. le président. Conformément à l'article 58 du règlement, la commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie) demande la discussion immédiate de la proposition de loi, adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier le deuxième alinéa du paragraphe 1^{er} de l'article 2 de

l'ordonnance n° 45-2707 du 2 novembre 1945 relative à la réglementation des marchés des communes, des syndicats de communes et des établissements communaux de bienfaisance ou d'assistance.

Le rapport n° 722 de M. Meyer a été distribué.

Il va être aussitôt procédé à l'affichage de cette demande de discussion immédiate, sur laquelle le Conseil de la République ne pourra être appelé à statuer qu'après l'expiration d'un délai d'une heure.

— 5 —

GARANTIE DES RISQUES DE GUERRE

Demande de discussion immédiate d'un avis sur un projet de loi.

M. le président. Conformément à l'article 58 du règlement, la commission des finances demande la discussion immédiate du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à la fusion des groupements entre sociétés d'assurances sur la vie pour la garantie des risques de guerre institués dans la métropole et en Afrique du Nord.

Il va être aussitôt procédé à l'affichage de cette demande de discussion immédiate, sur laquelle le Conseil de la République ne pourra être appelé à statuer qu'après l'expiration d'un délai d'une heure.

— 6 —

OUVERTURE DE CREDIT AU BUDGET DU MINISTRE DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.

Discussion d'urgence et adoption d'un avis sur un projet de loi.

M. le président. Il va être procédé à la discussion d'urgence, selon la procédure prévue à l'article 59 du règlement, du projet de loi adopté, après déclaration d'urgence, par l'Assemblée nationale, portant ouverture de crédit au budget du ministère de l'industrie et du commerce, pour l'exercice 1947.

Avant d'ouvrir la discussion, je dois faire connaître au Conseil de la République que j'ai reçu un décret de M. le président du conseil, désignant en qualité de commissaires du Gouvernement, pour assister M. le ministre des finances :

M. Clappier, directeur du cabinet,

M. Bansillon, chef de cabinet,

M. Beck, chargé de mission au cabinet,

M. Guyot, chargé de mission au cabinet,

M. Gregh, directeur du budget,

M. Masselin, directeur-adjoint à la direction du budget,

M. Fraisse, sous-directeur à la direction du budget,

M. Manca, sous-directeur à la direction du budget,

M. Martial Simon, administrateur civil à la direction du budget,

M. Loth, administrateur civil à la direction du budget.

Acte est donné de cette communication.

Dans la discussion générale, la parole est à M. Janton, rapporteur de la commission des finances (rapport n° 785).

M. Janton, rapporteur de la commission des finances. Mesdames, messieurs, la commission des finances de votre Assemblée m'a chargé de vous présenter un rapport succinct et purement verbal sur le projet qui vient de nous être transmis par l'Assemblée nationale et qui comporte ouverture au budget ordinaire du ministère de l'industrie et du commerce d'un crédit de 4.550 millions de francs applicable au chapitre 7093 du budget de la production industrielle.

L'objet de cette demande de crédit est une compensation des prix des combustibles minéraux solides; autrement dit, il s'agit des subventions économiques que le Gouvernement accorde pour combler la différence entre le prix de revient et le prix de vente du charbon.

Ce problème, vous le savez, a soulevé à l'Assemblée nationale une assez grande émotion et s'est traduit par un certain nombre d'incidences politiques qu'il ne nous appartient pas ici de juger.

Comme rapporteur de la commission des finances, je m'en tiendrai uniquement à un point de vue technique.

De quoi s'agit-il? Lors du vote de la loi de finances du 27 juin dernier, il avait été entendu entre le Gouvernement et le Parlement que la politique économique du Gouvernement tendrait à une suppression progressive des subventions économiques que l'on accordait encore à un certain nombre de produits essentiels, parmi lesquels ceux des industries sidérurgiques, les produits des houillères, le pain et quelques autres encore.

L'on avait décidé, à ce moment, que les subventions accordées pour le charbon et les produits sidérurgiques seraient supprimées à la fin de cette année, donc le 31 décembre 1947.

On pouvait normalement penser que les choses resteraient en état et que les crédits votés dans le budget ordinaire à la fin du mois de juillet dernier et au début du mois d'août suffiraient à assurer le financement de ces subventions, conformément aux prévisions faites par le Gouvernement lui-même en établissant son budget.

Il n'en a rien été et, pour poursuivre le paiement de ces subventions jusqu'à la fin de l'année, comme il était entendu entre le Gouvernement et les Assemblées, on a besoin aujourd'hui d'un crédit supplémentaire qui a fait l'objet du dépôt d'un projet de loi que l'Assemblée nationale a discuté.

Le Gouvernement a renoncé à la subvention pour l'acier, mais il a demandé à l'Assemblée nationale de la maintenir pour le charbon et c'est pourquoi il a besoin du crédit de 4.550 millions que l'on nous demande aujourd'hui de voter.

Les choses étant ainsi, vous voyez qu'il n'y a pas lieu d'accueillir ce projet avec l'émotion peut-être un peu excessive dont a fait preuve l'Assemblée nationale.

On a reproché au Gouvernement de manquer de suite dans sa politique en demandant un supplément de crédit pour les subventions. S'il s'était agi de créer des subventions nouvelles, ce reproche aurait été justifié.

En réalité, il s'agit simplement, pour le Gouvernement, de poursuivre la politique pour laquelle il a reçu l'approbation des Assemblées au mois de juin dernier et pas du tout de demander des crédits pour changer sa politique.

Dans ces conditions, nous serions presque illogiques avec nous-mêmes si nous lui refusions les éléments et les moyens qui lui permettront de poursuivre la politique que nous avons approuvée il y a environ deux mois.

Il est donc logique que nous donnions au Gouvernement les crédits qu'aujourd'hui il nous demande. Néanmoins, je dois faire quelques remarques importantes.

D'abord l'évaluation faite par le Gouvernement des crédits dont il avait besoin pour financer ces subventions a été entachée d'une erreur assez grossière puisqu'il nous demande maintenant un supplément de plus de quatre milliards. Mais il faut reconnaître que ce supplément de crédit n'est pas dû seulement à l'inexactitude des prévisions, mais aussi à ce que, depuis la fin du mois de juin, les conditions économiques ont légèrement changé. Pour conserver au charbon son prix de vente, étant donné que son prix de revient est supérieur à ce qu'il était il y a deux mois, il est indispensable de donner une subvention plus importante. Et cela pose un problème extrêmement important.

Je vous répéterai aujourd'hui ce que je vous disais, il y a quelques jours, au sujet de la convention avec la Banque de France: ce qui domine le débat d'aujourd'hui, c'est beaucoup moins une difficulté d'ordre financier ou budgétaire qu'un problème économique plus important que tous les autres problèmes en France.

C'est un fait que le charbon coûte beaucoup plus cher qu'on ne peut le payer. Si l'on ne veut pas que notre industrie et que les usages domestiques se trouvent en face d'une situation grave, il faut essayer de reviser le système économique lui-même, responsable de prix de revient qui ne permettent pas une consommation normale ni même les exportations indispensables à la couverture de nos importations.

Il y a donc là un problème de prix de revient qui est capital. En réalité, c'est sur ce point que devrait porter la discussion et non pas sur le seul problème budgétaire.

C'est la raison pour laquelle, sans vouloir entamer ce débat d'ordre économique qui n'est plus du ressort ni de la compétence de la commission des finances, nous nous permettons tout de même d'en souligner l'urgence et la gravité. Une fois de plus nous demandons au Gouvernement de vouloir bien faire porter tous ses efforts sur ce point parce que c'est là, en réalité, qu'est la clef du problème, j'ose même dire: de tous les problèmes, aussi bien celui de notre ravitaillement en nourriture, en vêtements, en toutes sortes de produits qui nous sont absolument indispensables que celui de l'équilibre des prix et de l'équilibre entre les salaires et les prix. C'est le problème clé, c'est celui qui doit être à l'heure actuelle en tête des préoccupations du Gouvernement.

D'ailleurs, vous le savez, le Parlement lui-même, connaissant l'importance de ce problème, particulièrement en ce qui concerne la production du charbon et son prix de revient, de même que le fonctionnement d'un certain nombre d'entreprises nationalisées, avait décidé, il y a quelques mois, la création d'une sous-commission, dans cette assemblée comme à l'Assemblée nationale, pour essayer d'étudier les conditions de fonctionnement des entreprises nationalisées et dans quelles mesures il serait possible de les améliorer.

Laissons donc le soin à cette commission d'enquête d'examiner ces problèmes et, d'accord avec le Gouvernement, de trouver les moyens d'améliorer le rendement et de diminuer les prix de revient qui sont à l'heure actuelle excessifs.

Voilà le fond du débat. Il est bien évident, étant donné qu'il ne peut pas être posé ici sous un autre aspect que cet aspect technique, et que nous devons, au contraire, nous garder de le transformer en problème politique, que nous n'avons plus, après avoir fait au Gouvernement les recommandations qu'il appartient aux membres d'une assemblée élus par le suffrage populaire de faire, qu'à permettre au Gouvernement de poursuivre cette politique, puisqu'il ne s'agit pas pour nous, cela doit rester bien entendu, de renforcer cette politique de subvention, mais au contraire de poursuivre sa suppression progressive, comme cela avait été décidé en juin dernier.

Dans ces conditions, la commission des finances, ou du moins l'unanimité des membres présents à la réunion où ce projet a été discuté, vous conseille d'accorder les crédits demandés par le Gouvernement pour poursuivre cette politique. Mais, une dernière fois, à la fin de cette session parlementaire, nous nous permettons d'attirer son attention sur l'urgence des problèmes posés par ce débat et nous voudrions qu'à la nouvelle session, nous nous trouvions en face d'un programme de réformes économiques suffisamment solide pour qu'enfin nous voyions la fin de ces difficultés ou du moins la voie par laquelle nous pourrions espérer en sortir. (*Applaudissements au centre et à gauche.*)

M. le président. La parole est à M. Laffargue.

M. Laffargue. Mesdames, messieurs, je serai bref, car je partage avec vous le souci de voir se terminer rapidement une session parlementaire dont le prolongement risquerait fort de nuire à la réputation du régime lui-même.

Nous sommes en présence d'un problème qui a revêtu, à l'autre Assemblée, un caractère inopiné de politique générale. Il s'est dépouillé de ce caractère dans le cours du trajet qui nous sépare du Palais Bourbon. Comme le disait tout à l'heure notre distingué rapporteur, nous nous trouvons en présence d'un problème qui n'a plus qu'un caractère technique. Nous serons donc beaucoup plus à l'aise pour en discuter.

Les membres du rassemblement des gauches sont parmi ceux qui s'étaient félicités de voir le Gouvernement essayer de mettre un terme à la politique des subventions et apporter cet argument, à mon sens péremptoire, que la subvention génératrice d'inflation, constitue un élément destructif de l'équilibre budgétaire. Nous pensons que le Gouvernement était fermement décidé à persévérer dans cette voie puisqu'il avait abandonné la subvention sur le pain dont, j'ai bien le droit de dire, que l'incidence m'apparaît beaucoup plus importante sur les budgets familiaux que ne l'est celle du charbon.

Toujours est-il qu'à l'occasion de la subvention du charbon, il a posé le problème politique et en même temps la question de confiance.

Je ne discuterai pas du problème politique, mais je vous dirai nettement que, conséquents, comme disent nos collègues

d'extrême gauche, et logiques, comme toujours, nous restons nettement opposés à la politique des subventions, non pas pour des motifs d'opportunité, mais pour des raisons que j'estime profondes.

D'abord, les subventions sont illusoire, elles s'apparentent étrangement à la politique d'Übu. Certains disent aux citoyens de ce pays: « Nous allons moins vous faire payer en tant que consommateurs, mais ce que vous ne payerez pas, M. le ministre des finances vous le demandera en tant que contribuables. »

Je sais que le régime des subventions existe en Angleterre, mais il existe dans un budget en équilibre, et la différence est essentielle. Il appartient alors au Gouvernement de déterminer la façon dont il entend assumer la péréquation des charges à travers le pays. C'est une autre formule. Mais, dans la mesure où vous vivez dans un budget en déséquilibre et où vous êtes obligés d'assurer le paiement des subventions par l'inflation, je vous déclare tout net que je ne suis pas sûr que les dégâts sur les prix soient moins grands, en supprimant la subvention, qu'en la monnayant par l'inflation.

C'est, à mon sens, l'élément essentiel, mais il en est d'autres.

Qu'est-ce que la politique des subventions? C'est la continuation d'une politique d'admirable exégèse, monsieur le président du conseil, illustrée, en particulier, par votre ministre de l'économie nationale qui s'imagine qu'on peut détacher les prix du circuit et les y faire rentrer à l'heure choisie.

Le résultat de cette politique nous offre un magnifique exemple. Nous avons détaché les prix des loyers, avant la guerre. Le résultat a été la faillite complète de la construction dans ce pays.

Vous avez temporairement détaché le prix du blé du circuit et, à l'heure où vous êtes contraints de l'y faire rentrer, vous aboutissez pratiquement à la disparition du pain.

Qu'est-ce qui nous garantit que, demain, à l'heure où vous serez contraints, par des nécessités budgétaires inévitables, de réintroduire le charbon à son prix normal dans le circuit, vous ne le réintroduirez pas avec un décalage tel que vous assurerez, pour reprendre les paroles de M. René Mayer, « sur le crâne de l'industrie française » un coup irréparable?

C'est pour cela que nous sommes complètement opposés à cette politique.

J'ai écouté, monsieur le président du conseil, avec la déférence que je vous porte et l'attention que j'ai constamment attachée à vos propos, vos arguments à l'Assemblée nationale. Je vous ai entendu dire qu'il fallait maintenir cette politique de subventions parce qu'elle s'inscrivait dans une préoccupation générale qui voudrait éviter, dans ce pays, la spéculation pour éviter la flambée des prix.

S'il s'agit là d'un argument d'opportunité, je lui donne sa valeur, mais si vous avez le sentiment que c'est un argument profond, j'ai le regret de ne pouvoir m'y associer.

La spéculation n'est pas un phénomène nouveau, elle existe depuis longtemps. Il y a même deux sortes de spéculation: la spéculation à la hausse, que vous subissez aujourd'hui, et la spéculation à la baisse que nous avons connue en d'au-

tres périodes. Mais ces deux phénomènes ne sont pas des phénomènes de génération spontanée, ce sont deux phénomènes greffés sur d'autres phénomènes. La spéculation à la hausse est le corollaire fatal de l'inflation. La spéculation à la baisse est le corollaire fatal de la déflation.

Or, que se passe-t-il depuis quelque temps? Vous jetez constamment, sous forme d'inflation officielle — et je vous fais grâce de toute l'inflation déguisée, contre laquelle il y aurait tant de choses à dire — des masses nouvelles de billets à l'intérieur de ce pays. Voulez-vous les chiffres qui marquent les étapes?

Août 1945: 496 milliards de billets.

Août 1946: 633 milliards de billets.

Dernier bilan de la Banque de France, qui est celui d'août dernier: 838 milliards de billets.

C'est dire que depuis 1945, il y a une inflation de plus de 350 milliards, et depuis que vous exercez le gouvernement, depuis l'expérience Blum que vous avez faite, et à laquelle je tiens à rendre hommage, une augmentation qui est quand même de plus de 100 milliards.

Voilà ce qui existe d'un côté de la barricade. De l'autre côté, vous avez une production qui est affligée de singuliers goulois d'étranglement que vous connaissez bien, celui de l'énergie et celui de la main-d'œuvre. Vous avez une production qui est, par surcroît, frappée de coups de la fatalité, comme la sécheresse qui s'est inscrite dans le problème du blé mais qui va s'inscrire dès aujourd'hui dans le problème de l'énergie. Puis vous avez ces phénomènes sporadiques qui s'appellent les grèves, dont je ne discute pas la pensée, mais dont je sais qu'elles réagissent comme un coup de massue, comme un coup de frein sur toute l'économie nationale.

D'un côté une circulation fiduciaire qui monte en flèche d'une façon constante, et d'un autre côté des biens de consommation qui ne sont pas suffisants pour l'éponger. Vous êtes en train de vivre le processus fatal de tous les pays en temps d'inflation, c'est-à-dire une montée des prix et un déchaînement de la spéculation à la hausse.

C'est le début d'un phénomène tragique qui, si on n'y prend garde, amène des vicissitudes beaucoup plus graves pour le pays.

Je vous demande de méditer l'exemple de l'Allemagne et celui, tout récent, de la Hongrie. Et je demande, en particulier à nos collègues communistes de considérer que les conséquences en sont encore plus redoutables pour la classe ouvrière de ce pays qu'elles ne le sont pour le reste de la nation.

M. Georges Lacaze. Permettez-moi de vous interrompre.

M. Laffargue. Je vous en prie.

M. Georges Lacaze. Dans ce domaine, il n'y a pas d'hommes politiques qui s'élèvent avec autant d'énergie contre les menaces d'inflation que ceux qui siègent sur les bancs du groupe communiste et toute notre politique s'inscrit dans ce sens, non seulement en paroles, mais surtout dans les faits.

M. Laffargue. Quant aux mobiles qui vous animent, je tiens à leur rendre hommage; je pense qu'ils sont nobles. Quant

aux méthodes, il y en a sur lesquelles je suis contraint de faire des réserves.

M. Legeay. Bien entendu !

M. Laffargue. Ajoutez à cette série de phénomènes la technique particulière de certains de vos ministres qui vont dans le pays, dans une période difficile, chanter tous les dimanches le chant de la pénurie et apporter ainsi au moulin de la spéculation de singuliers arguments, dont les manifestations ne doivent pas vous échapper !

Le résultat, c'est que vous ne ferez rien de durable, rien de solide si vous ne jugez pas cette inflation. Tout le reste est vanité des vanités, comme le disait Bossuet dans l'oraison funèbre d'Henriette d'Angleterre.

Le plan de sécurité sociale comme le plan Monnet ne résisteront pas à l'inflation. Quant à la vanité des méthodes de contrainte et de réquisition, ce sont là des opérations à l'efficacité desquelles depuis longtemps nous ne croyons plus.

Vous pouvez essayer de les tenter de nouveau, cela n'aboutira à rien. Il faut tout simplement commencer par le commencement et nous tenir sur le plan des réalités.

Quel est le drame de ce pays ? C'est avant tout le train de vie insensé de l'Etat.

Nous avons un Gouvernement qui est capable de signer le décret de mobilisation. Je sais ce qu'il vaut. Il m'a arraché à dix-huit ans à mes études, comme ces temps derniers à mes affaires, comme il arrache le cultivateur à sa terre, l'industriel à son usine, l'ouvrier à son étai pour les jeter à la bataille, nul ne sait pour combien de temps !

Puis, à l'heure où la guerre est terminée, on démobilise. Qui a sa maison détruite, qui ne retrouvera plus son champ parce qu'il est en friche, qui ne retrouvera plus son usine, est démobilisé.

Personne ne songe à demander à ce pays de maintenir sous les armes, sous des prétextes apparemment nobles, des gens qui se sont battus la veille.

Vous avez 400.000 fonctionnaires de trop, dont certains sont des contractuels qui passent leur temps à additionner des statistiques qui sont fausses ou à essayer de faire appliquer des lois qu'on n'appliquera jamais.

Vous n'avez pas eu le courage de décréter la démobilisation. Voilà quel est le premier drame.

Le deuxième c'est que, dans un autre domaine, nous avons perdu le sens des réalités vivantes. Vous admettez la faillite au point de vue industriel et au point de vue commercial. Vous avez raison : c'est la sanction contre les mauvais commerçants et contre les médiocres industriels.

C'est ainsi que vous la définissez vous-même, monsieur le président du Conseil, quelquefois à la radio dans les après et dures nuits d'hiver.

Puissiez-vous pratiquer cette politique à l'intérieur de l'Etat et ne plus alimenter sans cesse, avec les deniers publics, le déficit constant d'affaires nationalisées, dont la faillite est depuis longtemps avérée ! (Applaudissements sur divers bancs à gauche. — Mouvements divers.)

C'est seulement quand nous aurons mis le pied sur le terrain solide des réalités,

quand nous aurons su hiérarchiser les problèmes, que nous parviendrons à sauver le pays.

La politique des subventions, c'est celle des illusions, des expédients ; c'est l'ajournement des difficultés. Quant à nous, nous en avons assez et nous considérons qu'il n'est pas digne d'un grand pays, non seulement d'ajourner les difficultés, mais d'attendre le miracle ou les secours de l'étranger pour essayer de se sauver.

Quelqu'un a dit : « Le salut est en nous. » Je crois, en effet, qu'il est plus que jamais en nous.

Nous serions disposés, si nous écoutions notre doctrine et notre raison, à voter contre le projet du Gouvernement. Nous nous abstenons, quoique vous ayez dit ce matin devant l'autre Assemblée que l'abstention n'était pas une attitude noble.

M. Denvers. M. le président du conseil avait raison.

M. Laffargue. Mon cher collègue, je pense que l'abstention n'est pas notre monopole. Les commissaires de votre groupe à la commission des finances se sont, eux aussi, abstenus sur le problème de la subvention.

M. Reverbori. Nous ne nous abstenons pas ici.

M. Laffargue. Nous nous abstenons, monsieur le président du conseil, parce que, dans une politique dont nous redoutons les conséquences, nous mesurons deux éléments.

D'abord, votre caractère et votre personnalité. Et j'ai le droit de dire que, si nous ne sommes pas en constant accord avec vous sur tous les problèmes — et c'est le jeu de la démocratie — nous avons, quant à votre caractère et à la façon dont il pourrait un jour s'épanouir complètement, d'immenses espérances. (Applaudissements sur un certain nombre de bancs à gauche et à droite.)

Et puis, devant les circonstances extérieures qui sont impérieuses, nous n'avons pas l'intention de jouer, dans cette Assemblée pas plus que dans l'autre, le jeu trop subtil et trop compliqué, des partis. (Applaudissements sur un certain nombre de bancs à gauche.)

M. Legeay. Monsieur Laffargue, vous avez oublié les crédits militaires !

M. le président. La parole est à M. le président du conseil.

M. Paul Ramadier, président du conseil. Mesdames, messieurs, le Gouvernement vous demande de voter le crédit qui a été adopté ce matin par l'Assemblée nationale.

Il vous le demande quoiqu'il soit sans tendresse pour la politique des subventions. Je serais assez volontiers d'accord avec M. Laffargue lorsqu'il dit qu'il s'agit là d'un expédient. C'est exact.

Il n'est pas douteux que la politique de subventions, en dehors du cas où elle vient à l'appui d'une industrie dont on veut encourager la naissance et le développement, ou bien d'une industrie d'exportation, ne peut pas être considérée autrement que comme un moyen provisoire destiné à écarter pour un temps une difficulté.

Nous avons, en effet, au cours de l'année, fait un sérieux effort pour réduire le

nombre des subventions. Déjà au mois de décembre, le précédent Gouvernement avait supprimé certaines d'entre elles.

Vous avez vous-même noté qu'au moment où il a fallu reviser le prix du pain, nous avons profité de l'occasion pour supprimer la subvention qui était affectée à ce produit et que nous avons en même temps supprimé celle du lait, encore que ce fût sans doute l'une de celles en faveur desquelles on pouvait apporter les arguments les plus sérieux et les plus solides.

Aujourd'hui même, le projet qui vous est soumis, à la suite des débats de l'Assemblée nationale, décide encore la suppression d'une nouvelle subvention, celle de l'acier.

Notre production sidérurgique devra être équilibrée par un accroissement des prix, de telle sorte que la subvention du charbon est à l'heure actuelle à peu près la seule qui subsiste d'un ensemble qui formait toute une politique économique.

Nous vous demandons de la maintenir, non pas à titre permanent, mais jusqu'au 15 novembre, date à laquelle nous examinerons s'il est possible de la supprimer, de la réduire, ou si nous devons la maintenir.

On a lié le problème de la subvention à celui de la manière dont les houillères nationales sont exploitées et je reconnais qu'en effet, si certains progrès étaient réalisés, nous pourrions, dans une certaine mesure, mais dans une faible mesure, rétablir la situation sans subvention.

Cependant, dans l'état actuel des choses, le prix de revient du charbon français n'est pas éloigné du prix de revient du charbon sur le marché international.

Le charbon de la Ruhr va nous revenir si du moins nous n'obtenons pas une réduction de prix, à deux ou trois cents francs de plus que le charbon français compte tenu de la subvention.

Je ne parle pas, bien entendu, du charbon américain grevé d'un fret très lourd ni du charbon polonais.

Nos prix de revient, qui se sont alourdis, ne sont tout de même pas tellement dissemblables des prix des autres pays, que nous puissions rougir de l'exploitation de nos houillères.

Il y a des réformes à faire, j'en suis d'accord. Nous les poursuivons, mais qu'on me permette de dire que ce problème n'est pas sur le plan où nous sommes placés en ce moment.

En vérité, le problème est celui-ci : ce mois de septembre 1947 nous assistons à ce que j'ai appelé une « flambée de prix », à une poussée en avant. Spécifications, grèves, affolement, tous les éléments concourent pour pousser les prix vers la hausse.

Nous disons qu'à cette heure, le devoir du Gouvernement est de la contenir de toutes ses forces et que si nous venions supprimer la subvention du charbon, nous aboutirions à une augmentation générale des prix industriels qui viendrait ajoutée à la poussée générale un élément nouveau et puissant.

Sans doute, j'ai lié devant l'Assemblée nationale, et je dois lier devant cette Assemblée la mesure qui vous est proposée à l'ensemble d'une politique économique imposée par les circonstances.

Vous êtes un doctrinaire, monsieur Laffargue, pensant qu'il existe des lois é

nomiques inscrites sur l'airain, qui ne sont pas le simple résultat de faits changeants et de conditions mouvantes.

Il n'y a pas de règles universelles valables, il n'y a pas de doctrines qui puissent être appliquées comme des panacées dans tous les temps et dans tous les pays. (*Applaudissements sur divers bancs.*)

Il y a une heure pour chaque méthode, parce qu'à cette heure elle répond aux circonstances données; mais à d'autres heures, il faut d'autres méthodes.

A l'heure actuelle, nous sommes obligés de resserrer le système économique, nous sommes obligés de maintenir les prix plus fortement qu'il y a deux mois.

Peut-être dans deux mois, quand la flambée sera passée, quand le mouvement refluera, pourrions-nous alors envisager d'autres méthodes; mais pour l'heure il n'est pas douteux que déjà en appliquant une hausse importante à l'acier, nous avons fait une concession qui est peut-être délicate, peut-être même dangereuse et qu'il n'est pas possible d'aller plus loin.

C'est pourquoi nous demandons au Conseil de la République d'adopter le crédit demandé. (*Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. Laffargue. Je demande la parole, pour une brève réplique.

M. le président. La parole est à M. Laffargue.

M. Laffargue. M. le président du conseil m'a qualifié de doctrinaire...

M. le président du conseil. Ce n'est pas une injure. (*Sourires.*)

M. Laffargue. Ce n'est pas une injure, en effet, mais je ne crois pas me montrer doctrinaire en disant ici qu'il y a une loi d'airain universelle qui fait que vous ne stabiliserez jamais les prix dans une période d'inflation qui ne s'assortisse pas d'une augmentation de la production.

Je m'excuse mais c'est là une loi d'airain économique. (*Applaudissements sur divers bancs à gauche.*)

M. le président du conseil. L'airain lui-même n'a qu'une dureté relative. (*Sourires.*)

M. le président. La parole est à M. Armengaud.

M. Armengaud. Monsieur le président du conseil, mes chers collègues, le mouvement républicain populaire tient d'abord à souligner qu'à l'Assemblée nationale on a ouvert un grand débat d'ordre économique sur une question qui, vous l'avez dit vous-mêmes, était nettement circonscrite.

Mais puisque nous en sommes là, il n'est peut-être pas mauvais de rechercher pour quelles raisons ce débat est né.

On a vu tout d'abord, dans les deux Assemblées, les divers projets économiques venir en ordre dispersé, par pièces détachées, puisque nous avons discuté successivement les projets concernant l'acier, le charbon, les subventions en général, le contrôle économique, sans qu'on puisse dégager de ces divers projets une idée directrice d'ensemble.

Permettez-moi, à cette occasion de rappeler le mot de Barrès dans *L'ennemi des lois*, « Une société n'est maîtresse de l'in-

discipline de ses déshérités que tant que sa raison de vivre subsiste intacte. » Ce mot est aussi vrai pour les gouvernements. Et, en l'occurrence nous devons nous poser tous ensemble — ce n'est pas une critique personnelle — la question de savoir si, après la libération, on a bien posé le problème économique, présenté l'option et si le Gouvernement ou les gouvernements ont osé dire exactement pour quelles raisons techniques il y avait beaucoup de transformations à faire pour rendre à la France, la France industrielle et la France agricole, un rang que vingt années de politique de facilités lui avaient fait perdre.

De quoi s'agit-il et d'où vient le mal ? Depuis la libération, ou plus exactement à la libération, on n'a nullement cherché d'une façon positive et précise les moyens effectifs pour améliorer les conditions d'une production systématiquement déficiente depuis 1920.

Nous avons entendu des paroles enthousiastes, même des hymnes à la production, mais on n'a pas, en fait, attaqué les problèmes techniques car, dans le monde moderne, c'est avant tout la technique qui commande l'économie.

Tant que la France ne voudra pas, elle aussi, chercher dans chaque industrie la solution technique aux problèmes de la production, rien ne sera changé dans ce pays.

A la libération, il fallait aussi choisir entre une politique de biens de consommation et une politique d'équipement. C'est parce que l'on a choisi seulement la politique des biens de consommation et qu'on a négligé la politique d'équipement que l'on n'a pas pu transformer les conditions de la production de l'ensemble de l'économie nationale, et que nous nous trouvons aujourd'hui devant la situation qu'un certain nombre de nos collègues et vous-même avez dépeinte.

Si l'on examine le problème des salaires, on doit reconnaître que tant que les conditions de la production française n'auront pas changé, cette question cruciale pour le niveau de vie du pays n'aura pas été réglée.

Crainte des hommes et de la vérité devant l'électeur et les habitudes; voilà le signe sous lequel est née la politique économique de la libération.

Pourtant le Français est et demeure un homme qui peut comprendre les choses, qui a les capacités techniques et morales voulues à conditions qu'on lui dise exactement ce qui se passe, qu'on lui explique pourquoi les conditions de la production ne sont pas les bonnes et pour quelles raisons la production n'atteint pas le niveau nécessaire.

Le charbon ? J'ai dit moi-même, parlant au nom de mes amis, ce que nous pensions de cette question en évoquant le problème de l'énergie dans son ensemble, car il y a des cas où il faut savoir arbitrer les différentes sources de calories pour savoir quelles sont celles que nous devons chercher à produire ou à obtenir dans les meilleures conditions.

Il suffit de se reporter à l'intervention que j'ai faite au nom du groupe du mouvement républicain populaire lors de la discussion du budget de la production industrielle.

J'ai montré qu'on a préféré par exemple dans le domaine de l'énergie, importer,

depuis la libération, des quantités importantes d'essence, plutôt que d'assurer l'équipement de nos raffineries et l'importation de matériel de forage, alors que si nous avions importé ces matériels quand on le pouvait, les conditions dans lesquelles nous pourrions importer présentement du pétrole brut pour le transformer en mazout et essences, donc en calories moins chères que le charbon, ne seraient pas celles que nous connaissons.

Ainsi la politique suivie depuis la libération à cet égard a été bien davantage de porter sur la distribution des biens de consommation afin de satisfaire les besoins immédiats.

Il fallait aussi, sur le plan technique, rechercher les moyens d'économiser le charbon et la main-d'œuvre, créer des unités nouvelles de production, transformer les plus anciennes, celles où il suffisait de certains efforts de spécialisation pour changer entièrement leur fonctionnement, c'est-à-dire changer toutes les conditions de la fabrication des produits finis.

Il fallait aussi, et je l'ai déjà dit, modifier les règles de répartition de manière que les répartitions soient faites aux meilleurs de chaque profession et non pas d'une façon systématique, au moyen de la règle de trois au profit de n'importe quel producteur bon ou mauvais, règle qui a conduit à faire monter les prix au niveau de ceux qui produisaient le plus mal, et le plus cher.

Il fallait aussi, et c'est une conséquence logique de cette politique nouvelle de répartition, qu'il est nécessaire d'instaurer, une politique de concentration industrielle sans rémission, partout où la spécialisation était impossible ou insuffisante pour atteindre les buts nécessaires, ce qui conduisait à répartir les matières à ceux-là seuls dont les prix de revient étaient les meilleurs, les plus bas parce qu'ils étaient déjà spécialisés et dont on eut dû accroître massivement ces moyens, au détriment des autres, comme l'eût fait l'économie libérale.

On peut par exemple s'étonner aujourd'hui qu'après la guerre, il y avait un nombre de producteurs d'automobiles déterminés, il y en avait davantage aujourd'hui bien que l'on manque d'acier.

Au contraire, si l'on avait axé l'effort des producteurs vers des biens d'équipement déterminés, la situation ne serait pas ce qu'elle est: voitures trop chères, produites en trop petites séries. De même, en matière de tracteurs, en matière de machines-outils. Vous héritez en fait, monsieur le président du conseil, d'une situation que vous n'avez pas créée, mais devant laquelle nous sommes. Il faut la regarder en face et chercher à la modifier.

Je veux vous donner deux ou trois chiffres; une fois encore, je m'en excuse.

Industrie française: 500.000 producteurs industriels. L'industrie américaine en comprend 185.000 répartis par nombre de producteurs en différentes catégories classées par nombre d'ouvriers, de façon fort voisine de la nôtre, sauf en ce qui concerne les producteurs de 1 à 5 ouvriers où nous sommes en pleine inflation.

Je vous rappelle également qu'en matière de charbon, il est tout de même assez curieux qu'avant la guerre, en 1933, le rendement surface en France était de

2 tonnes 5 par ouvrier-jour, alors qu'il était de 25 tonnes par homme et par jour aux Etats-Unis.

Je comprends parfaitement que du point de vue fond de la mine, on ait en France quelques difficultés à améliorer rapidement le rendement, car c'est un problème d'outillage qu'il est difficile de trouver et lent à installer. C'est également un problème de dimension des veines de charbon; mais en ce qui concerne le rendement jour, c'est un problème beaucoup plus simple d'organisation technique et je n'ai pas l'impression que l'effort suffisant ait été fait par les houillères nationales qui à cet égard ont poursuivi la politique insuffisante des houillères non nationales.

Il est non moins choquant de penser qu'en France, il y a deux fois plus de producteurs de tracteurs agricoles qu'aux Etats-Unis pour une production plus de quinze fois inférieure; dès lors il n'est pas surprenant que dans ces conditions le prix de revient d'un tracteur français soit plusieurs fois celui d'un tracteur aux Etats-Unis.

Tout cela on peut le modifier, on peut le changer par la concentration nécessaire de certaines industries. Il faut qu'on le fasse.

Voilà le bilan dont vous avez hérité. Il faut donc que vous changiez, monsieur le président du conseil, les conditions de la production nationale sinon vous ne changerez rien aux errements repris dès la libération.

A la libération, une politique systématique de subventions nouvelles a commencé à s'instaurer pour combler les déficits non moins systématiques dus à une mauvaise organisation de certaines entreprises aussi bien nationales que non nationales. Peu importe le détail des chiffres.

Vous avez dit, vous-même, que le prix du charbon français se rapprochait du prix européen. C'est exact, mais il est choquant de penser qu'une tonne de charbon français vaut, aujourd'hui, près de 27 à 28 heures de travail d'un ouvrier mineur tandis qu'aux Etats-Unis elle n'en vaut que quatre heures trente.

Je comprends très bien, une fois encore, que pour des raisons techniques dues à la nature des veines de charbon, il y ait des différences mais elles ne doivent pas être aussi grandes. Avec les techniques modernes qu'on doit introduire ici, on peut changer, avec le temps, et d'une façon très nette et très précise, les conditions d'extraction et de traitement du charbon.

M. Paul Ramadier, président du conseil. Permettez-moi de vous dire monsieur Armengaud, qu'en réalité dans ces choses-là, en dehors des variations de l'outillage et de l'application des ouvriers au travail, il y a tout de même un élément essentiel qui est celui de la nature des choses.

Aux Etats-Unis, même, vous savez que le rendement dans les mines d'antracite est deux fois moindre que dans les mines de charbon bitumeux et ce sont, cependant, les mêmes entreprises avec des conditions techniques analogues, mais les conditions générales sont telles que le rendement ouvrier est moitié moindre. Vous ne comparez pas en Europe les conditions de l'exploitation du charbon de la Ruhr avec les conditions de l'exploitation des

charbonnages français. Il y a une différence qui tient à la nature du sol, qui tient à la nature des choses et que ni vous, ni moi, ni personne ne pouvons changer. Nous sommes bien obligés de subir la loi de la mauvaise condition de nos mines par rapport à certaines mines étrangères. Nous sommes cependant heureux de les avoir, car leur exploitation contribue puissamment à défendre notre monnaie.

M. Armengaud. Monsieur le président du conseil, je crois que votre point de vue et le mien ne sont pas en l'occurrence inconciliables. J'ai voulu rappeler quelques chiffres pour montrer qu'il y a un effort considérable à faire, et quel il est, et que cet effort est essentiellement technique.

Il faut que le pays sache que l'on peut changer dans une large mesure les conditions d'exploitation d'une mine en modifiant les techniques et à cet égard il faut que l'on commence à faire un effort systématique en ce sens.

Je ne veux pas revenir sur ce débat; nous avons déjà examiné, lors de la discussion du budget de la production industrielle, ces différents problèmes. Je les ai évoqués devant notre ami commun M. Robert Lacoste et nous sommes bien d'accord, lui et moi, sur la nécessité de faire un certain nombre d'efforts dans un sens bien déterminé de nationalisation des progrès techniques. Il est bon que tout le monde sache que si nous ne changeons pas les conditions mêmes de la production, l'effort que vous faites aujourd'hui ne sera générateur ni d'apaisement ni de succès, mais au contraire générateur de nouvelles demandes de hausses des subventions.

Il faut donc que chacun se dise qu'il y a un effort qui doit aller d'en haut jusqu'en bas et d'en bas jusqu'en haut. Pour cela il faut que chacun connaisse les conditions mêmes dans lesquelles nous travaillons afin que, dans tous les stades de la transformation, du charbon sortant de la mine jusqu'aux produits finis, on sente partout la volonté d'écrasement des prix de revient, ce qui est un problème technique d'organisation du travail exigeant des machines modernes, libérant l'homme et diminuant par conséquent la quantité de main-d'œuvre employée par produit fini.

Cette politique, qui n'a pas été instaurée à la libération parce qu'on n'a pas voulu ou osé à cette époque attirer l'attention du pays sur ce problème, je vous demande aujourd'hui, au moment où nous vous apportons notre concours, de bien vouloir la mettre en œuvre, de bien vouloir vous retourner vers le pays pour que, enfin, on se décide à poser l'équation telle quelle, car c'est le seul moyen de libérer la nation des entraves qui la gênent dans son expansion.

Le vote que vous demandez ne peut se comprendre techniquement que parce que nous avons déjà voté le principe des subventions au charbon jusqu'à la fin de l'année. Par conséquent il s'agit aujourd'hui d'un redressement d'écritures pour tenir compte d'une différence des prix de revient; c'est ce qu'a dit d'ailleurs M. le rapporteur de la commission des finances, et je ne veux pas revenir sur ce point.

Mais ce que nous vous demandons, à cette occasion, c'est de reviser au plus

tôt la politique économique instaurée à la libération en la basant, tout au moins dans le domaine industriel, sur des données techniques que l'on a malheureusement systématiquement négligées.

Nous vous demandons aujourd'hui de reviser la politique de la répartition en fonction des indications que j'ai données tout à l'heure.

Nous vous demandons aussi d'imposer des méthodes d'économie de combustible, car chacun sait qu'en employant les procédés de combustion modernes — et nous avons nous-même, membres du mouvement républicain populaire, déposé à cet égard une proposition de résolution qui vise l'ensemble de ces problèmes — on peut faire des économies très substantielles en charbon, qui changeront entièrement les conditions de marche de l'industrie et notamment de la sidérurgie.

Nous vous demandons aussi — je l'ai déjà dit devant M. Robert Schuman — de reviser la politique fiscale, d'en adoucir la sévérité en faveur des seuls bons producteurs, ceux dont les entreprises ont le rendement le meilleur, afin que ceux-là seuls bénéficient d'avantages notables.

Nous avons également demandé que l'on spécialise et normalise la production. Nous avons développé notre point de vue à cet égard au cours de trois débats successifs, lors du débat financier, le 26 juin, lors des débats sur les budgets de la production industrielle et de l'économie nationale, le 26 juillet.

De même sur le plan agricole, notre collègue M. Coudé du Foresto a demandé que le Gouvernement prit position en encourageant l'octroi des semences nécessaires ainsi que la mécanisation. Mais à cet égard nous avons une grave inquiétude: au cours d'un congrès récent, nous avons entendu dire qu'on freinerait l'importation du matériel agricole moderne.

Nous demandons aussi des livraisons prioritaires à des prix normaux aux agriculteurs pour les produits industriels nécessaires à l'agriculture, car c'est par cet échange des produits, par le rétablissement du circuit commercial sain qu'on évitera la rétention que vous craignez tant.

Nous avons enfin demandé — et j'ai en particulier demandé à M. Robert Lacoste, lors d'une discussion que nous avons eue sur le budget de la production industrielle — de revenir aux projets que nous avons ébauché ensemble avant la libération. J'avais invoqué le désir que nous avions à l'époque de tracer les grandes lignes d'une politique d'encouragement, d'une politique qui nous permette de nous élaner vers de grands horizons.

Monsieur le président du conseil, nous, les techniciens, nous vous suivrons sur le chemin des oliviers si, au delà, vous nous apportez la résurrection.

Faites cet effort intellectuel, cet effort moral, cet effort technique contre les sceptiques et ceux qui ne croient qu'au marché noir et aux douze deniers de Judas. Alors, nous continuerons à voter pour vous comme nous le faisons aujourd'hui.

M. le président du conseil. J'accepterais même d'être crucifié si j'étais sûr de ressusciter au bout de trois jours! (Sourires et applaudissements.)

M. Armengaud. Nous vous encourageons; mais nous vous demandons de

bien vouloir écouter ceux qui, croyant au romantisme de la grande technique moderne, ont, jusqu'ici, en vain, malheureusement, dans ce pays, demandé qu'on pense à tous ces problèmes sans s'occuper des propos, souvent inconsidérés, de ceux qui, en dehors du Parlement, au cours de débats passionnés, ne représentent qu'une poignée d'hommes à la recherche d'un portefeuille.

Devant nous, il y a une tâche immense, grandiose, celle d'un Gouvernement qui doit intégrer la France métropolitaine et la France d'outre-mer dans une vaste économie de distribution qui ne s'oppose ni à l'initiative privée, ni aux bénéfices consécutifs aux risques, mais qui prise avant les autres la joie de grands succès collectifs qui sont le meilleur gage des réussites privées et du maintien des libertés pour lesquelles nous ne voulons pas nous être battus en vain.

Nous vous demandons, monsieur le président du conseil, une fois obtenue notre confiance sur cette question purement matérielle, d'ouvrir un grand débat devant le pays pour qu'il se rende compte des conditions dans lesquelles nous vivons, pour lui montrer qu'il y a, à l'heure actuelle, un effort technique considérable à faire dans tous les domaines, depuis le charbon jusqu'à la production industrielle de quelque bien que ce soit. Machines-outils, machines agricoles, industrie textile, chimie, etc., nous sommes en retard partout, même s'il y a de belles réussites isolées.

Il faut que vous le disiez, que vous le répétiez au pays afin qu'il se rende compte qu'en faisant cet effort, il s'intégrera dans le monde moderne, condition nécessaire à son relèvement.

C'est avec cet espoir, monsieur le président du conseil, que le technicien que je suis — et m'excuse de demeurer — vous apportera, au nom de son groupe, la confiance que vous demandez. (*Vifs applaudissements au centre.*)

M. le président. La parole est à M. Lacaze.

M. Georges Lacaze. Mesdames, messieurs, le projet de loi que nous examinons et sur lequel nous allons, tout à l'heure, nous prononcer, est incontestablement un des aspects de cette politique économique suivie par le Gouvernement, et je n'en veux pour preuve que l'exposé des différents orateurs, y compris celui de M. le président du conseil.

Les moyens qui nous sont proposés ne nous paraissent pas très indiqués. Nous faisons les plus expresses réserves parce que l'augmentation des subventions, c'est, en réalité, l'aggravation du déficit budgétaire et, comme suite logique, la menace d'inflation qui devient chaque jour plus précise.

Donc, incontestablement, cette méthode-là est mauvaise. Il nous paraît juste de maintenir le prix du charbon, mais aussi d'abaisser son prix de revient en mettant en application toute une série de mesures qui ont été proposées aux Charbonnages de France et en particulier par l'organisation syndicale des mineurs.

De même, en ce qui concerne le problème de l'acier, nous n'avons absolument aucune garantie. Les promesses qui avaient été faites par le ministre de la production industrielle devant cette Assemblée n'ont pas été tenues. Nous n'avons pas les moyens de vérifier si les

chiffres avancés par les industriels sont vrais ou faux. Devant une telle situation, vous comprendrez très bien que nous ne pouvons pas nous engager à la légère.

Nous avons l'impression, tous les jours plus nette, que cette équipe ministérielle est un peu comme un bateau qui va à la dérive et qu'au cours des fluctuations, ce bateau, au lieu de se rapprocher du rivage où se trouve le salut, s'en va vers les endroits dangereux. Je dirai même que chaque récif, chaque écueil me paraît être pour lui un pôle d'attraction.

Il faut en dernière analyse convenir que l'on ne peut pas continuer à gouverner avec les méthodes actuelles, continuer à placer le Parlement devant le fait accompli, l'obliger à se prononcer sur des problèmes qu'il n'a pu examiner et qui sont vitaux pour notre pays.

Dans la politique suivie à l'heure actuelle, le discours de Limoges et l'intervention de M. le président du conseil à l'Assemblée nationale il y a trois jours nous le confirment, absolument aucune ligne directrice, aucun programme constructif n'inspirent les décisions ministérielles. Je n'en veux pour preuve que ce qu'écrivait *Le Monde* ces jours derniers. Il disait avec objectivité : « M. Ramadier déclare n'apporter ni doctrine, ni politique en matière économique ». Eh oui ! c'est le régime de l'impuissance, c'est le régime de la désorganisation. Au congrès de Lyon, nos camarades socialistes, dans une motion qui a été adoptée à la majorité, ont dit, parlant de la politique gouvernementale : « Politique faite à la fois d'impuissance à l'égard des féodalités économiques, des trafiquants, des fraudeurs du fisc et de l'impotence d'une bureaucratie coûteuse. » Allant plus loin dans l'appréciation des résultats, la motion ajoute : « ...politique qui conduit au seuil de la faillite. » Nous pensons exactement la même chose et nous l'avons dit depuis longtemps. Lorsque nous avons entendu, il y a quelques jours, une personnalité qui a la nostalgie du pouvoir personnel dire : « Nous n'avons pas de programme, mais nous avons des objectifs », avouez qu'il y a de quoi ne pas être rassuré quant à l'avenir de la démocratie et de la République française.

Votre politique gouvernementale freine la volonté de redressement qu'il y a dans le peuple de notre pays. Votre politique gouvernementale, incontestablement, sème le découragement. Ce n'est pas dans les représentants de la classe ouvrière qu'il faut venir chercher les paniquards, mais lorsqu'on examine votre dernier discours de Limoges, il y a tout de même de quoi être légèrement refroidi, monsieur le président du conseil. Lorsque vous venez dire que les augmentations de salaires...

M. le président. M. le président du conseil est en conseil de cabinet.

M. Georges Lacaze. Je m'adresse à M. le ministre des finances, qui le représente.

M. le président. Mais, en effet, le Gouvernement est représenté.

M. Robert Schuman, ministre des finances. Je suis là, et j'écoute pour lui.

M. Lacaze. ...n'amèneront, en dernière analyse, rien de positif pour les travailleurs, vous comprenez que ceux-ci envisagent avec tristesse l'avenir de notre pays. Lorsqu'on menace les paysans d'employer vis-à-vis d'eux des moyens de

coercition, nous avons l'impression bien nette que l'on ne crée pas cette unité indispensable au relèvement du pays.

Nous sommes obligés de penser que, peut-être, à la veille des consultations électorales, on veut essayer de faire oublier cette politique que l'on a menée et dont les travailleurs, tant ouvriers que paysans, font les frais. On veut essayer de dresser les ouvriers contre les paysans. Nous le disons bien net, la politique que l'on pratique à l'heure actuelle vis-à-vis de la classe ouvrière, c'est une politique de provocation et l'on serait heureux que, dans ce pays, des grèves se déclarent (*Applaudissements à l'extrême gauche*) pour venir dire aux paysans, quelques jours avant la consultation électorale : vos ennemis, ce sont les ouvriers.

M. Le Terrier. Voulez-vous me permettre de vous interrompre ?...

M. Georges Lacaze. Volontiers.

M. le président. Avec l'autorisation de l'orateur, la parole est à M. Le Terrier.

M. Le Terrier. J'ai eu l'occasion de m'entretenir avec des camarades communistes de mon département. Certains d'entre eux étaient cultivateurs et d'autres ne l'étaient pas. Lors de conversations toutes récentes avec eux, voici ce qu'ils me disaient :

« En ce qui concerne les paysans, il va falloir employer la manière forte. Il faut une sorte de dictature pour les obliger à livrer le blé et le bétail dont ils disposent. »

Quand vous venez nous dire que la politique du Gouvernement est dirigée contre les paysans, je vous réponds que vous apportez des affirmations fausses, alors qu'en réalité c'est le but que vous poursuivez.

Vous dites également : Si nous étions au Gouvernement, cela irait mieux. Peut-être, parce que vous pourriez employer les moyens dictatoriaux que vous faites semblant de réprouver.

Eh bien ! il ne s'agit pas, dans des discours destinés à la publicité, de dire aux paysans : « Nous ferons appel à votre bonne volonté », et de penser que vous agiriez tout autrement. Nous connaissons les méthodes qui ont été employées en d'autres lieux. (*Exclamations à l'extrême gauche. — Applaudissements à gauche et au centre.*)

M. Georges Lacaze. Je me permets de dire à l'orateur que je fais d'abord une réserve. Je ne sais pas si les hommes avec lesquels il a discuté étaient des communistes. En tout cas, ce n'est pas le langage d'un communiste.

Je dis que, dans notre pays, on ne peut rien obtenir par la force, que la force ne peut pas être employée contre le peuple, sauf par les ennemis du peuple. C'est l'histoire qui nous a appris cela, et malheureusement l'histoire récente de notre pays.

Les moyens de coercition, bien sûr, il faut les employer, mais contre les trafiquants de viande du Bourbonnais qui ont permis d'envoyer des milliers de bêtes à l'étranger ; les méthodes de coercition, il faut les employer contre les chevillards de la Villette, les gros mandataires des Halles, qui sont des seigneurs dans ce pays et qui ne se plient pas devant les lois ! (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Mouvements divers.*)

M. Coudé du Foresto. Vous avez refusé les moyens de coercition !

M. Georges Lacaze. Quarante-cinq lois ont déjà été votées à cet effet; nous considérons qu'une quarante-sixième est de trop. Il ne s'agit pas de dire qu'on va employer des moyens spectaculaires, il faut avoir la volonté de les appliquer. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. Mauvais. Les textes ne manquent pas, ce sont les actes qui importent !

M. Georges Lacaze. La politique gouvernementale ne crée pas le climat propice à l'effort dans notre pays. Lorsqu'on entend encore des économistes têtus et rétrogrades nous parler du cycle infernal, je me permets de dire que les accords conclus entre la C. G. T. et le patronat français infirment cette prétendue théorie. Quelle condamnation plus formelle, en effet, de cette pseudo-théorie scientifique que l'entente réalisée entre le patronat et la C. G. T. ? En l'occurrence, le Gouvernement s'est montré plus royaliste que le roi; vous en conviendrez.

Les patrons français ont fait la démonstration qu'il était possible de comprimer le profit capitaliste. Ils ont fait la démonstration qu'on pouvait, dans la situation actuelle, augmenter les salaires réels des ouvriers sans faire augmenter le coût de la vie. De plus, la mise en application de ces accords ne crée-t-elle pas un climat d'entente sociale, climat si nécessaire au relèvement de notre pays ? Tous les bons Français se sont réjouis de la signature d'un tel accord.

Très nettement, lorsque nous entendons des gens venir nous dire: « Vous êtes d'accord avec les patrons », nous répondons: « Bien sûr, nous sommes d'accord avec les patrons qui font passer l'intérêt de l'économie française et l'intérêt général de notre pays avant leurs préoccupations de classe ». (*Mouvements divers.*) Nous ne pouvons que nous féliciter de cet accord et nous regrettons que le Gouvernement n'ait pas mis en application un accord qui prévoyait un réaménagement des prix, certes, mais sans que dans l'ensemble il y ait augmentation du coût de la vie.

En réalité, en continuant cette politique, prétendue politique de lutte contre la vie chère, mais qui, dans la pratique, conduit directement à la hausse du coût de la vie, on vise à faire supporter exclusivement par les travailleurs les frais du relèvement du pays. Cette politique vise à fausser la juste répartition du revenu national et je n'en veux pour preuve que les résultats des travaux de la commission constituée en janvier 1947 en vue d'établir le minimum vital, qui constatait que, depuis 1936, la part des salariés dans le revenu national, avait été en décroissant d'une façon sensible et que la part du capitalisme français, par contre, avait été en augmentant. Nous ne pouvons pas admettre que les travailleurs seuls fassent les frais du redressement du pays. Nous ne pouvons pas admettre que la misère des ouvriers profite à l'enrichissement de quelques-uns.

Si l'on examine le problème du ravitaillement, si l'on constate qu'après le discours de Limoges, dans la Somme, par exemple, le prix des pommes de terre est passé de 11 francs à 18 francs le kilo, l'on juge de quel côté sont les paniquards. On

n'a rien fait et on ne fait rien, en réalité, pour avoir une politique agricole rationnelle qui permette le développement de notre production. Au mois d'août, on a enregistré une augmentation de 10 p. 100 sur le coût de la vie.

Les prix des produits industriels augmentent. Voici quelques chiffres: les engrais azotés et les engrais phosphoriques ont augmenté de 25 à 80 p. 100 il y a quelques jours seulement, la ficelle-lièuse de 100 p. 100. Et vous voulez, dans ces conditions, que la production agricole soit normale; vous voulez parvenir à un abaissement des prix des produits agricoles quand vous faites tout pour augmenter les prix des produits industriels !

Hier, au cours d'une visite d'usine nationalisée d'aviation, on me disait que le prix de l'aluminium venait d'être augmenté de 80 p. 100, passant de 54.000 francs à 80.000...

M. Reverbori. De 40 p. 100, seulement. Et c'est déjà bien suffisant !

M. Georges Lacaze. Cet aluminium, qui vient du trust Pechiney, est un produit de très mauvaise qualité et les techniciens et ouvriers de l'entreprise nationalisée nous disaient que, malgré l'augmentation du prix, la qualité ne s'améliorait pas; qu'au contraire elle allait en diminuant.

Nous ne pouvons donc pas admettre, encore moins approuver une telle politique.

Alors qu'on a pu constater ces dernières heures, à la Villette, que les hommes chargés par les services compétents du Gouvernement d'acheter la viande, en vertu du plan de congélation, étaient les premiers à proposer les prix forts, comment voulez-vous que la viande arrivant à l'étal du boucher soit accessible au porte-monnaie des ouvriers et des ménagères ?

M. Reverbori. Monsieur Lacaze, vous savez bien que ce n'est pas exact et que ceux qui achètent au nom du Gouvernement n'opèrent pas à la Villette.

M. Mauvais. Pardon ! M. le président du conseil l'a reconnu lui-même.

M. Georges Lacaze. Quand nous savons que, pendant le mois d'août, 2 millions de kilos de sucre sont allés en Allemagne — aujourd'hui même, nous avons publié dans notre journal les noms des péniches — quand nous savons aussi qu'un million de kilos de sucre sont prêts aujourd'hui à être expédiés en Allemagne, nous ne pouvons souscrire, vous le comprendrez bien, à une telle politique.

Nos amis socialistes ont eu raison — car c'est la vérité — de dire, lors de leur congrès de Lyon, que le pouvoir d'achat des travailleurs avait diminué de 50 p. 100. C'est cela la triste vérité et c'est à cela qu'on juge la valeur d'une politique gouvernementale. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

On embouche la trompette de la lutte contre la hausse des prix, mais vous ne permettez d'être un peu sceptique. Mieux vaudrait ne pas être aussi affirmatif, mais respecter les principes de la déclaration ministérielle de janvier 1947. Pour obtenir un redressement, nous pensons qu'il y a d'autres conditions à remplir, en particulier qu'il faut exiger de l'Allemagne qu'enfin nous soient payées des réparations.

Je lisais dans la presse les déclarations d'un général américain disant que la France n'avait pas reçu à ce jour un seul gramme de charbon au titre des réparations; il ne faisait que répéter ce que les communistes disent depuis longtemps en France. Et maintenant, alors que l'on a exploité à des fins politiques les accords de Moscou sur le charbon, dites-moi un peu ce qu'il en est résulté pour notre pays. Au moment où la production journalière de l'Allemagne va peut-être atteindre 270.000 tonnes, on pose la question de l'augmentation de 50 p. 100 du prix du charbon allemand. Où en sont les réparations ? Quel est l'intérêt de la France au point de vue économique ?

On n'a pas été assez ferme, on n'a pas su imposer à l'Allemagne une juste politique, on a capitulé. On a oublié le sacrifice de tous les Français qui sont morts en luttant contre la bête fasciste, et maintenant on en arrive à cette pénible situation que la ration de pain en France vient d'être diminuée jusqu'à 200 grammes, alors qu'en Allemagne elle va monter à 500 grammes par jour. Voilà les résultats de cette politique d'abandon perpétuel du Gouvernement français.

Dans les relations entre grandes puissances, il en est de même que dans les relations entre les hommes. Dans la mesure où l'on n'est pas ferme, on ne peut pas avoir la considération des autres. Et nous disons: il faut être plus énergique, il faut savoir tisser des liens avec toutes les puissances qui ont souffert de la guerre, toutes les puissances qui, comme la France, au même titre, veulent que l'Allemagne paye, parce qu'elles ont, comme nous, communistes français, cette formule: « Les Français d'abord et les Boches ensuite ! ».

Il faut pratiquer aussi l'échange commercial avec tous nos alliés. Nous ne refuserons l'aide de personne; mais nous ne pouvons admettre que cette aide soit conditionnée par une perte de notre indépendance française. M. le ministre des finances, il y a quelques jours, répondant à la question que je lui avais posée concernant le traité franco-polonais, a reconnu que la base des rapports était la livraison mutuelle des marchandises de chaque pays. Nous pensons que c'est sur cette voie qu'il faut s'orienter, étant donné la pénurie de dollars dont nous souffrons, étant donné le faible stock d'or que nous avons dans les caisses de la Banque de France.

M. Robert Schuman, ministre des finances. Vous avez, par là, la preuve que le Gouvernement suit très exactement la voie de l'intérêt de la France.

M. Georges Lacaze. Il eût été souhaitable que le Gouvernement s'engageât plus tôt dans cette voie, comme nous l'avons dit. (*Mouvements divers.*)

Il y a d'autres conditions à remplir, si l'on veut redresser ce pays. Il faut que le Gouvernement représente le peuple et, en particulier, les couches démocratiques de notre pays. Un gouvernement qui a exclu les représentants de la classe ouvrière ne peut pas gouverner dans l'intérêt de la France démocratique. (*Applaudissements à l'extrême gauche. — Exclamations sur les autres bancs.*)

Depuis que nous avons été chassés, il faut bien reconnaître que la situation est allée en empirant, tant du point de vue économique que du point de vue politique extérieure.

Au centre. C'est du chantage!

M. Georges Lacaze. Vous voulez gouverner sans nous et même contre nous, vous voulez gouverner sans et contre la classe ouvrière. Ce n'est pas de cette façon que vous arriverez à redresser le pays, à résoudre toutes les difficultés.

En nous chassant du Gouvernement, vous avez peut-être cru à la générosité de l'« oncle Sam ». Force nous est aujourd'hui de reconnaître, en toute objectivité, que ceux qui ont pu penser cela se sont trompés.

La politique du Gouvernement est sans grandeur et sans dignité. Aux difficultés que vous infligez aux travailleurs français, vous ajoutez les vexations en matière de politique extérieure, et l'un est la conséquence de l'autre.

Aussi, vous comprendrez qu'il ne peut pas être question pour nous de vous suivre sur cette voie. Et lorsque M. Laffargue, tout à l'heure, espérait que la personnalité du président du conseil trouverait bientôt son plein épanouissement, j'avais l'impression bien nette que cette fleur ne serait pas une fleur démocratique. *(Très bien! à l'extrême gauche.)*

« Après cette flambée des prix, peut-être, dans deux mois, repartirons-nous sur des bases nouvelles », disait tout à l'heure M. le président du conseil. Permettez-moi d'exprimer notre inquiétude lorsque nous savons que certains poussent à la catastrophe financière, à la dévaluation.

C'est la raison pour laquelle les communistes voteront contre le projet gouvernemental qui nous est soumis. *(Applaudissements à l'extrême gauche.)*

M. le président. La parole est à M. Reverbori.

M. Reverbori. Mesdames, messieurs, contrairement à nos collègues du groupe communiste qui viennent de déclarer qu'ils ne voteront pas le projet du Gouvernement, vous ne vous étonnez pas qu'au nom du groupe socialiste je dise que nous voterons les 4.500 millions de subventions qui nous sont demandés.

Je ferai tout de suite observer au Conseil de la République que le texte que nous allons voter n'est pas une innovation. Comme l'a prouvé tout à l'heure M. le rapporteur de la commission des finances, il s'agit de l'application d'un texte ancien puisque c'est la loi du 18 août 1947 qui a décidé qu'il y aurait une subvention pour le charbon et que ce sont d'autres textes spéciaux qui ont prévu des subventions diverses pour les produits sidérurgiques et pour le charbon.

Je tiens, en commençant, à ramener le problème qui nous intéresse à ses modestes proportions. Il s'agit simplement d'adapter la subvention aux charges nouvelles et au prix de revient réel du charbon. Cela m'amène à vous dire quelle est la politique qu'entend suivre le parti socialiste en ce qui concerne les subventions économiques.

Nous ne sommes pas des adversaires de principe ni des partisans de principe des subventions économiques. La subvention, comme le disait tout à l'heure M. le président du conseil, peut être un moyen d'injection économique dans un circuit afin de lui donner une importance nouvelle, de permettre à cette économie d'avoir une vie plus intense.

Nous sommes partisans des subventions économiques lorsqu'elles sont limitées dans le temps, parce que nous pensons qu'elles sont un excellent moyen de pression sur les prix, parce que nous pensons aussi — et c'est ce que disait l'autre jour, à l'Assemblée nationale votre camarade Jacques Ducloux — qu'elles font supporter par la masse des contribuables, c'est-à-dire par tous ceux qui payent l'impôt et par conséquent, dans une certaine mesure, par les plus fortunés d'entre eux, une charge que les consommateurs dans leur ensemble ne peuvent pas assumer.

Voilà pourquoi nous ne sommes pas des adversaires de principe des subventions économiques. Nous ne sommes d'ailleurs pas seuls puisque, dans un pays voisin dont il a été question tout à l'heure, l'Angleterre, les subventions existent dans le budget et atteignent un chiffre beaucoup plus important que celui qui nous est demandé.

Je sais — et M. Laffargue l'a dit tout à l'heure — que le budget de l'Angleterre est en équilibre, que le nôtre ne l'est pas encore et que son équilibre apparaît même un peu plus lointain que ce que nous avons pu espérer un jour.

Ce qui est néfaste pour les subventions économiques, c'est la subvention permanente qui fausse les données de tous les problèmes économiques, qui encourage ce que j'appellerai une certaine paresse économique dans la recherche des prix de revient et leur diminution. C'est pourquoi, lorsque nous discutons les lois d'économie, au mois de juin dernier, parlant au nom du groupe socialiste, je me félicitais déjà de la diminution que nous constatons dans les subventions économiques.

Mais dans quelle situation nous trouvons-nous à l'heure actuelle ?

Le prix de revient de la tonne de charbon a augmenté sensiblement par suite de l'augmentation des dépenses de personnel, de la création d'une indemnité temporaire, des primes à la production, par suite aussi de l'augmentation des charges sociales découlant des augmentations des charges de personnel, de l'augmentation des tarifs de transport.

Devons-nous faire supporter toutes ces augmentations par les utilisateurs du charbon ? Devons-nous faire supporter aux prix qui sont conditionnés par le coût du charbon une augmentation que certains d'entre eux ne pourraient pas supporter ? Il y aurait immédiatement une augmentation sensible des prix de l'électricité, du gaz, des produits sidérurgiques.

On a essayé de fixer le taux de ces augmentations. Il est évident qu'on ne peut pas donner un chiffre exact, précis. M. le ministre de l'économie nationale déclarait qu'il serait tantôt de 5 p. 100 tantôt de 15 p. 100 et que, parfois même, il irait jusqu'à 50 p. 100.

Devons-nous donc laisser supporter à toutes les industries utilisatrices de charbon les augmentations dont je viens de parler ? Devons-nous dans la situation actuelle, laisser de nouvelles hausses frapper le secteur industriel, les prix industriels ?

Ici, je vais adresser, s'il me le permet, une critique à M. Laffargue. Il a dit que c'est dans la gestion des entreprises nationalisées qu'il fallait rechercher tout ou partie, tout au moins une partie importante, de l'augmentation des prix de revient.

Les « Charbonnages de France », l'entreprise nationalisée qui a remplacé les anciennes houillères, ont-ils une gestion saine et doit-on profiter de cette occasion pour poser à nouveau le problème des nationalisations ? Je ne le pense pas. Ce ne serait d'ailleurs pas le moment de le faire, car nous ne pourrions pas donner à un problème aussi important le développement qu'il mérite.

Il est possible qu'il y ait eu quelques abus, que le prix de revient ne soit pas calculé à son plus juste prix, qu'il y ait un rapport improductif — productif qui soit supérieur à ce qui est normal dans une entreprise saine et bien gérée.

Vous avez désigné une sous-commission qui sera chargée de faire toutes les enquêtes, de vous apporter tous les renseignements. Faites-lui confiance, mais dès à présent et en pratiquant par affirmations, ne venez pas dire, car c'est faire tort à nos industries nationalisées, que leur gestion est mauvaise, qu'elle n'est pas saine.

Jusqu'à présent, nous ne pouvons pas affirmer qu'il y a eu des fautes, des erreurs. S'il y en a eu, il est certain que, d'un côté de l'Assemblée comme de l'autre, nous serons unanimes pour les redresser et les combattre.

Voilà ce que je tenais à dire en ce qui concerne la gestion des entreprises nationalisées.

Mesdames, messieurs, le groupe socialiste, ainsi que je l'ai dit tout à l'heure, votera le projet qui vous est soumis, mais il pense, et il m'a chargé de le dire en son nom, que le projet en discussion n'est qu'une partie de la politique économique qui doit être celle du Gouvernement.

Le Gouvernement nous a indiqué plusieurs fois la politique économique qu'il entendait suivre avec l'accord des groupes de sa majorité. C'était une politique opposée à la hausse des prix.

Je crois pouvoir dire que, dans cette lutte qui a été journalière, où bien des hommes n'auraient pas eu son courage et sa résistance et se seraient effondrés, M. le président du conseil a essayé de tenir sur cette ligne qu'il s'était tracée, il a essayé de maintenir les prix industriels au niveau qu'il s'était fixé.

Nous pensons que la politique actuelle du Gouvernement — et c'est pourquoi nous voterons cette subvention — est de maintenir les prix industriels, de ne pas les laisser partir en flèche, car nous avons un exemple dangereux et redoutable, celui de la montée en flèche, de « la flambée », puisque c'est le terme que l'on aime employer actuellement, des prix agricoles.

Nous voudrions, d'ailleurs, que cette politique ne s'appliquât pas uniquement aux prix industriels mais aussi aux prix agricoles. Nous pensons même, bien que ceci ne fasse pas l'objet du débat d'aujourd'hui, qu'il est plus important d'appliquer cette politique aux prix agricoles actuellement qu'aux prix industriels.

Nous pensons aussi qu'il ne faut pas permettre à la spéculation de jouer; il ne faut pas permettre, par des déclarations inconsidérées, à la panique de s'emparer de ce pays. Malheureusement, vous savez qu'elle a déjà commencé dans certains domaines.

Il faudrait que, d'une Assemblée comme la nôtre, assemblée de sagesse et de réflexion, viennent des mots d'ordre qui permettraient au pays de retrouver le sang-

froid qui, dans certains secteurs, a déjà commencé à lui manquer.

Vous allez nous dire, sans doute, parce que certains songeront au congrès de Lyon du parti socialiste et qu'on l'a rappelé à cette tribune, que nous allons renforcer le dirigisme. Nous répondrons qu'il ne s'agit pas pour nous de dirigisme ou de libéralisme, mais, dans des circonstances définies de façon très précise dans le temps et dans l'espace, d'appliquer une certaine politique, car il n'y en a pas d'autre possible.

Nous pensons que, dans d'autres circonstances, à d'autres moments, dans un autre climat, il eût été possible de faire une politique différente.

Le problème devant lequel vont se trouver placés le Gouvernement et le pays durant cette période de l'automne et de l'hiver est très sérieux; il ne faut pas s'en dissimuler la gravité.

Parfois, nous sommes amenés à nous poser cette question: ce problème n'est-il pas insoluble? Nous savons, et nous n'hésitons pas à le dire, qu'il n'est pas possible à une famille ouvrière de vivre, à l'heure actuelle, avec les salaires légaux. Mais nous savons aussi, et quoi qu'on puisse dire nous n'hésiterons pas à le répéter, qu'il n'est pas possible d'augmenter les prix de revient, qui sont déjà supérieurs aux prix mondiaux, empêchant toute exportation et nous privent, par conséquent, de ces devises qui nous sont absolument nécessaires, ne serait-ce que pour l'achat du blé et du charbon.

Tout à l'heure, notre collègue, M. Laffargue, parlait du cycle infernal. Il disait qu'il n'y croyait pas. Qu'il me permette de lui rappeler la conférence à laquelle nous assistions, hier soir, l'un et l'autre, après un voyage d'études à la Société nationale de constructions aéronautiques du Sud-Est et où les représentants de cette société nationalisée nous disaient qu'avec la hausse des salaires et des charges sociales il leur était matériellement impossible de se contenter des taux horaires qui leur étaient offerts par le ministère de l'air.

On peut essayer, d'une façon ou d'une autre, de prouver qu'il n'y a pas un rapport constant entre les salaires et les prix. Nous savons que l'on peut discuter sur la valeur de ce rapport, mais le rapport existe et l'on est toujours obligé d'en tenir compte.

Alors, si l'on veut essayer de résoudre ce problème dont j'ai dit tout à l'heure qu'il apparaissait parfois comme insoluble, il faut suivre la politique dans laquelle s'est engagé le Gouvernement. Il faut la suivre, non pas seulement avec de la bonne volonté, mais avec de la volonté tout court; car c'est la volonté qui nous manque le plus. Il faut essayer de stabiliser les prix industriels, essayer de faire baisser, et réussir à faire baisser les prix agricoles. Il faut juguler la spéculation, quelle qu'elle soit. Voilà le problème économique qui se pose devant nous.

Pour cela, il est nécessaire d'avoir une certaine discipline: discipline de la collecte et discipline des prix agricoles; discipline du travail et discipline des prix industriels. C'est la seule façon de sauvegarder notre économie et en même temps notre monnaie.

Vous me permettrez, à mon tour, avant de descendre de cette tribune, de vous dire que le groupe socialiste est, autant que tout autre, partisan de l'indépendance

totale de notre pays: permettre au Gouvernement de poursuivre plus énergiquement encore sa politique économique c'est la seule façon de garantir l'indépendance totale de notre pays. (*Applaudissements à gauche.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole dans la discussion générale?

La discussion générale est close.

Je consulte le Conseil de la République sur la discussion de l'article unique du projet de loi.

(*Le Conseil décide de passer à la discussion de l'article unique.*)

M. le président. J'en donne lecture:

« Article unique. — Il est ouvert au ministre de l'industrie et du commerce, au titre du budget ordinaire (services civils) pour l'exercice 1947, en addition aux crédits alloués par la loi de finances n° 47-1496 du 13 août 1947 et par des textes spéciaux, un crédit de 4.550 millions de francs, applicable au chapitre 7093 (Compensation des prix des combustibles minéraux solides) du budget de la production industrielle ».

Avant de mettre aux voix l'article unique, je vais donner la parole aux orateurs inscrits pour expliquer leur vote.

La parole est à M. de Montalembert.

M. de Montalembert. Mesdames, messieurs, tout a été dit sur ce projet dans la discussion générale qui s'est déroulée à l'Assemblée nationale et au Conseil de la République. C'est pourquoi je bornerai mon intervention à une explication de vote.

Le parti républicain de la liberté a toujours été opposé à la politique étatique, bureaucratique à l'excès, favorable aux nationalisations coûteuses, à cette politique génératrice de la hausse que nous subissons, et, on peut bien le dire, de la chute de notre monnaie. Il ne peut y avoir, sur ce point, aucune discussion possible et je pense que l'opinion publique est éclairée.

Le parti républicain de la liberté a, au contraire, préconisé une politique basée sur l'esprit d'initiative, sur la responsabilité individuelle, orientée bien sûr par le Gouvernement, mais axée sur le retour progressif à la liberté, si chère à tous les Français.

Les doctrines se sont affrontées; nos avis n'ont pas été suivis et c'est au contraire la politique dirigiste qui a eu le pas sur celle que nous aurions voulu faire prévaloir.

Fermement attaché au régime parlementaire, je pense que tout est bien clair ainsi. La majorité a suivi sa politique, l'opposition a défendu la sienne, et, logiques jusqu'au bout, nous pensons que le peuple souverain jugera les résultats.

L'échéance est arrivée aujourd'hui, angossante et difficile. Nous avons entendu tout à l'heure M. le président du conseil nous dire qu'il liait la question de la subvention du charbon à celle de la politique économique générale du Gouvernement. S'il était encore présent, je me permettrai de lui dire — et, en son absence, je m'adresse à M. le ministre des finances — que je fais une petite correction: il ne s'agit pas exclusivement de la politique du Gouvernement actuel mais de la poli-

tique des gouvernements qui se sont succédé depuis la libération et dont M. le président du conseil et son Gouvernement d'aujourd'hui auraient peut-être été bien inspirés en n'acceptant la suite que sous bénéfice d'inventaire.

Je dis cela sans acrimonie aucune et toujours fidèle à la même position. Le peuple jugera, mais pour qu'il ne puisse y avoir aucun malentendu, je me permets de rappeler en temps opportun que ceux-là mêmes qui critiquent si sévèrement aujourd'hui cette politique dirigiste en ont été — le parti communiste ne m'en voudra pas de le lui rappeler — les instigateurs dynamiques et incontestablement responsables.

M. Laffargue. Très bien!

M. de Montalembert. Dans ces conditions, quelle est notre position? Incontestablement, nous pourrions voter contre le projet qui nous est soumis, mais nous ne sommes pas ici des politiciens désireux de la politique du pire. Nous savons — comme le dit souvent et comme le rappelle M. le président du conseil — faire passer l'intérêt national avant l'intérêt doctrinaire.

Pensant à l'interruption de M. Ramadiet répondant tout à l'heure à M. Laffargue, je la reprends et j'ajoute: « Nous ne sommes pas non plus des doctrinaires impénitents. Nous reconnaissons les difficultés extérieures et intérieures très grandes devant lesquelles se trouve le Gouvernement. C'est la raison pour laquelle mes amis et moi nous nous abstenons dans ce scrutin. (*Applaudissements.*) »

M. le président. La parole est à M. Aguesse.

M. Aguesse. Mesdames, messieurs, le groupe du mouvement républicain populaire votera le projet qui nous est soumis, ainsi que l'a déclaré tout à l'heure à cette tribune, notre ami, M. Armangaud. Mais je suis chargé par mes amis d'expliquer non pas seulement les conditions de ce vote, mais, en quelque sorte, sa nature même.

Notre Assemblée, dont le rôle est législatif, pourrait se borner à émettre sur le texte du projet un jugement de caractère technique. Mais si nous restions dans notre rôle, ce jugement technique du Conseil de la République risquerait — il y a tout lieu de le craindre — d'aboutir, nous le disons franchement, à une majorité déplaisante pour le Gouvernement, sinon même fatale à son existence.

Monsieur le ministre des finances, nous avons parfaitement conscience de cette situation parce que le Conseil de la République, s'il a rarement le temps de la réflexion, en a du moins gardé le goût. C'est pourquoi il nous sera permis peut-être aujourd'hui d'étendre le champ de cette réflexion, par-delà le texte du projet, aux circonstances successives et variées qui ont abouti à son adoption par l'Assemblée nationale.

Nous constatons qu'à l'Assemblée nationale un premier vote, qui n'avait pas été interprété comme portant en soi le signe de la confiance, a été suivi par un second. Dans cette situation politique tout à fait précise, le groupe du mouvement républicain populaire au Conseil de la République déclare qu'il prendra, lui aussi, une décision politique au premier chef. Il approuvera le projet pour permettre au Gouvernement de durer, pour

ne pas compromettre son existence et aussi — je le dis très franchement — pour enlever à la première Assemblée qui a déjà eu deux fois à se prononcer sur un même texte, l'occasion de décider en troisième lecture.

En un mot, notre parti votera la confiance au Gouvernement. Nous avons parfaitement conscience de dépasser légèrement les attributions qui nous reviennent selon la lettre même de la Constitution. Mais nous pensons que le Gouvernement nous pardonnera cette liberté que nous prenons avec les textes puisqu'il en est le bénéficiaire; nous pensons même qu'il nous le pardonnera d'autant plus facilement que ce surcroît de confiance, après le vote de ce matin à l'Assemblée nationale, ne lui paraîtra pas excessif.

Nous voterons la confiance, ai-je dit, car c'est le mot qui convient. Nous estimons qu'à l'heure où nous sommes il faut parler clair et appeler un chat un chat. J'ajouterai donc à cette occasion, monsieur le ministre des finances, que lorsque nous prononçons le mot de confiance, nous la prenons dans sa pleine acception et ne l'entendons nullement dans le sens d'une résignation.

Ceci dit, nous exigeons que cette confiance trouve dans l'avenir des raisons qui lui ont quelque peu manqué dans le passé. Face à la population des villes, aux travailleurs qui souffrent cruellement dès aujourd'hui de privations accrues, face à l'ensemble de la nation qui s'inquiète pour demain, face à l'opinion républicaine qui voudrait bien, enfin, que l'autorité et l'efficacité viennent en même temps que la liberté demeure, nous demandons que le Gouvernement agisse, qu'il vive, qu'il ne se survive pas. (*Applaudissements au centre.*)

M. le président. La parole est à M. Berthelot.

M. Jean-Marie Berthelot. Représentant d'une population toute rurale, je tiens ici à apporter la voix de nos populations agricoles, voix des exploitants agricoles, voix des ouvriers agricoles, qui sont exactement les mêmes.

Fidèles à notre grand penseur socialiste Jaurès nous appliquerons l'une de ses formules les plus chères: « Aller à l'idéal et comprendre le réel. »

L'idéal dans le cas qui nous occupe serait de ne pas accorder de subvention pour le charbon, de supprimer au contraire cette subvention, comme ont été supprimées et la subvention pour le pain, et la subvention pour le lait, etc.

Mais comprendre le réel, c'est quelquefois faire exactement le contraire que d'aller à l'idéal et précisément nous sommes dans une de ces exceptions qui justifient la règle générale.

Nous voulons comprendre le réel, et le réel c'est que l'inflation, si elle n'était pas jugulée, menacerait, si l'on n'y prenait garde, les institutions républicaines.

L'inflation, la hausse des prix feraient un pas en avant si on ne subventionnait pas momentanément l'industrie charbonnière.

L'inflation, la hausse des prix feraient également plusieurs pas en avant, si le Gouvernement n'harmonisait pas, sans délai, les prix des denrées agricoles.

Je me permets de vous rappeler, mes chers collègues, que notre population française a une physionomie démographique bien spéciale.

Nous avons 25 millions d'électeurs et d'électrices âgés de plus de 21 ans et seulement 15 millions de personnes de moins de 21 ans.

Aucun pays ne présente une semblable démographie. En France, nous avons un vieillard pour cinq habitants, alors que d'autres pays ont un vieillard seulement pour quinze habitants.

C'est ce qui explique que le nombre de nos économiquement faibles est terriblement élevé.

C'est comprendre le réel, que de se rappeler que ces malheureux, comme le soulignait notre ami Masson à cette tribune, n'ont que 24 francs à dépenser par jour, et que leurs 200 grammes de pain et leur demi-litre de lait leur prennent déjà 15 francs.

C'est comprendre le réel que de s'ériger en défenseurs opiniâtres de ces malheureuses victimes des inflations successives qu'elles ont subies depuis 1914.

Nous devons protéger notre peuple en luttant efficacement contre la vie chère. Si l'expérience de la Saint-Sylvestre a échoué, c'est parce que l'on a dû consentir à la hausse de certains produits agricoles, de la viande en particulier.

Le parti socialiste, bien à tort, passe dans une grande partie de la presse comme un sadique du dirigisme, alors qu'il a précisément oublié de faire du dirigisme intelligent.

Nous avons entendu les sirènes enchantées réclamant chaque jour la liberté entière, alors que l'abondance n'est pas totalement revenue.

« Ah! si vous laissiez la liberté de la viande, nous a-t-on crié de toutes parts, vous verriez, les prix baisseraient en flèche, car le cultivateur ne peut pas augmenter indéfiniment son troupeau, il faut qu'il vende, et la concurrence se chargera de faire diminuer les prix. »

Qu'avons-nous vu? La viande, dont le niveau de production atteint presque celui de 1939, n'a pas baissé. Elle est montée en flèche.

Et il en est de même pour la pomme de terre, dont les prix montent également en flèche.

J'ai relevé lundi dernier, sur le carnet même d'un charcutier-boucher, les prix pratiqués en 1937 et ceux pratiqués en 1947.

En 1937, le porc valait 7 francs le kilo, poids vif. En 1947, il vaut 170 francs; si ce n'est 180. Coefficient 25.

Le veau valait 4 fr. 50 en 1937. Il vaut 100 francs actuellement. Coefficient 20.

Les pommes de terre dépassent le coefficient 40.

Et les salaires n'atteignent que le coefficient 7, ce qui démontre que le pouvoir d'achat des classes laborieuses atteint à peine la moitié du pouvoir d'achat de 1939.

Notre classe laborieuse sait très bien que, suivant le slogan anglais, « la hausse des salaires monte par l'escalier, la hausse de la vie monte par l'ascenseur », course inégale où le vaincu est toujours le petit épargnant, toujours l'ouvrier agricole et l'ouvrier industriel.

Je me rappelle avoir entendu, en compagnie de plusieurs ouvriers, un appel à la radio d'un grand leader qui annonçait, à la veille de la consultation électorale

pour la nomination de l'Assemblée constituante, que les salaires avaient été augmentés de 25 p. 100. Il oubliait de signaler que le coût de la vie avait augmenté de 50 p. 100.

La classe laborieuse, monsieur le président du conseil, monsieur le ministre des finances, vous demande de gouverner avec énergie — une poigne de fer dans un gant de velours — pour arrêter la hausse vertigineuse du coût de la vie.

Et n'allez pas croire, qu'en demandant une baisse raisonnable de certains produits agricoles, vous aurez contre vous le monde de la culture.

Erreur profonde.

Le cultivateur sait fort bien que cette hausse vertigineuse des denrées agricoles se retourne fatalement contre lui.

Il sait que la chaux enrichit le père et ruine le fils.

Il sait que l'inflation enrichit le père, mais ruine le fils, l'obligera à quitter la campagne pour aller en ville, cause de dépopulation de nos campagnes.

Je n'en veux pour preuve que la cession d'une ferme, qui se cédait en 1937 à 5.000 francs l'hectare et qui atteint 100.000 francs en 1947, soit le coefficient 20.

Si le fils aîné peut, à la rigueur, succéder à son père, le fils cadet n'a pas trois millions pour prendre une modeste ferme de 30 hectares. Il ira demander du travail à la Société nationale des chemins de fer français, à l'administration des postes, ou bien il sera obligé d'être un modeste ouvrier agricole, un nouveau prolétaire.

Le monde agricole vous demande, monsieur le président du conseil, monsieur le ministre des finances, de gouverner avec fermeté, pour obtenir une baisse du coût de la vie et détourner la hideuse inflation, génératrice de misères de toutes sortes. (*Applaudissements.*)

M. le président. La parole est à M. Legeay, pour expliquer son vote.

M. Legeay. Je ne voudrais pas éterniser le débat. Notre camarade M. Lacaze a fixé la position du groupe communiste. Il a dit de quelle façon nous envisageons les moyens de régler les problèmes qui assaillaient le peuple de France dans le moment présent.

Et puisque M. Aguesse a élevé tout à l'heure le débat hors de l'enceinte de cette Assemblée, en disant que son vote prenait le caractère d'un vote de confiance, au nom du groupe communiste, je dis que le nôtre signifiera la défiance envers le Gouvernement, avec l'espoir que prochainement les solutions que nous avons préconisées fassent leur chemin et entrent dans les Assemblées pour donner aux représentants qualifiés des masses laborieuses de chez nous la place qu'ils doivent occuper dans le Gouvernement pour redresser l'économie de notre pays et aller vers un avenir meilleur. (*Applaudissements à l'extrême gauche.*)

M. le président. Personne ne demande plus la parole?...

Je mets aux voix l'article unique du projet de loi.

Je suis saisi de deux demandes de scrutin présentées, l'une par le groupe du

mouvement républicain populaire, l'autre par le groupe communiste.

Le scrutin est ouvert.

(Les votes sont recueillis. — MM. les secrétaires en font le dépouillement.)

M. le président. Voici le résultat du dépouillement du scrutin :

Nombre des votants	239
Majorité absolue	120
Pour l'adoption	153
Contre	86

Le Conseil de la République a adopté.

— 7 —

GARANTIE DES RISQUES DE GUERRE

Discussion immédiate et adoption d'un avis sur un projet de loi.

Je rappelle au Conseil de la République que la commission des finances a demandé la discussion immédiate du projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale, tendant à la fusion des groupements entre sociétés d'assurances sur la vie pour la garantie des risques de guerre institués dans la métropole et en Afrique du Nord.

Le délai prévu par l'article 58 du règlement est expiré.

En conséquence, je vais appeler le Conseil de la République à statuer sur la discussion immédiate.

Il n'y a pas d'opposition ?...

La discussion immédiate est ordonnée.

Dans la discussion générale, la parole est à M. Alain Poher, rapporteur général (rapport n° 786).

M. Alain Poher, rapporteur général de la commission des finances. Mes chers collègues, l'Assemblée nationale a voté, il y a quelque temps, un projet de loi tendant à la fusion des groupements entre sociétés d'assurances sur la vie pour la garantie des risques de guerre institués dans la métropole et en Afrique du Nord.

Un décret du 22 février 1940 avait, en effet, rendu applicable à l'Algérie une loi qui avait institué un groupement entre les sociétés d'assurances sur la vie pour la garantie des risques de guerre.

Du fait du débarquement en Afrique du Nord et de la séparation de l'Afrique du Nord de la métropole pendant un certain temps, une ordonnance du 28 décembre 1943 avait organisé un groupement africain spécial des sociétés d'assurances sur la vie pour la garantie des risques de guerre.

Il se trouve, maintenant, qu'en raison des mesures diverses intervenues en Afrique du Nord, la situation du groupement africain est particulièrement défavorable par rapport à celle du groupement métropolitain. Il faudrait une augmentation notable de la surprime en Afrique du Nord, qui serait de l'ordre du quadruple de la prime payée dans la métropole. Dans ces conditions, pour établir un équilibre et une plus grande équité, le Gouvernement, par ce projet de loi, vous demande la fusion des deux groupes d'assurances métropolitain et africain. Bien entendu, votre commission des finances est favorable à ce projet et vous demande de l'adopter.

M. le président. Personne ne demande plus la parole dans la discussion générale ?

La discussion générale est close.

Je consulte le Conseil de la République sur le passage à la discussion des articles du projet de loi.

(Le Conseil décide de passer à la discussion des articles.)

M. le président. Je donne lecture de l'article 1^{er}.

« Art. 1^{er}. — Les groupements pour la garantie des risques de guerre en matière d'assurances sur la vie, institués dans la métropole par le décret-loi du 22 février 1940 et en Afrique du Nord par les ordonnances des 1^{er} mars et 28 décembre 1943, sont fusionnés. L'actif et le passif du groupement de l'Afrique du Nord, dont les engagements resteront inchangés, sont transférés au groupement de la métropole. Les modalités de ce transfert seront fixées par une annexe au règlement intérieur, soumise à l'homologation du ministre des finances. »

Personne ne demande la parole sur l'article 1^{er} ?...

Je le mets aux voix.

(L'article 1^{er} est adopté.)

M. le président. « Art. 2. — La surprime de guerre sera calculée en groupant dans une seule mutualité l'ensemble des assurés des deux groupements. » — (Adopté.)

Je mets aux voix l'ensemble de l'avis sur le projet de loi.

(Le Conseil de la République a adopté.)

— 8 —

RÈGLEMENTATION DES MARCHÉS DE COMMUNES

Discussion immédiate et adoption d'un avis sur une proposition de loi.

M. le président. Je rappelle au Conseil de la République que la commission de l'intérieur (administration générale, départementale et communale, Algérie) a demandé la discussion immédiate de la proposition de loi adoptée par l'Assemblée nationale, tendant à modifier le deuxième alinéa du paragraphe 1^o de l'article 2 de l'ordonnance n° 47-2707 du 2 novembre 1945 relative à la réglementation des marchés des communes, des syndicats de communes et des établissements communaux de bienfaisance ou d'assistance.

Le délai prévu par l'article 58 du règlement est expiré.

Il n'y a pas d'opposition à la discussion immédiate ?

Elle est ordonnée.

Dans la discussion générale, la parole est à M. Meyer, rapporteur.

M. Meyer, rapporteur de la commission de l'intérieur. Mesdames, messieurs, la proposition de loi qui vous est soumise tend à modifier le deuxième alinéa du paragraphe 1^{er} de l'article 2 de l'ordonnance n° 47-2707 du 2 novembre 1945 relative à la réglementation des marchés des communes, des syndicats de communes et des établissements communaux de bienfaisance ou d'assistance.

Cette ordonnance a pour objet de codifier en un texte unique les règles diverses qui régissaient la passation des marchés par les communes. Elle a maintenu le principe de l'adjudication qui reste toujours valable, mais elle a prévu certaines dérogations justifiées.

C'est ainsi qu'elle admettait la possibilité de traiter sur simple facture, sans passer de marchés écrits, pour les travaux, transports et fournitures dont la dépense n'excédait pas 25.000 francs pour les communes de moins de 20.000 habitants et 50.000 francs pour les communes de population supérieure à 20.000, ainsi que pour les communes, même d'une population inférieure à ce chiffre, qui sont situées dans un département dont la population dépasse deux millions d'habitants. Depuis cette époque, ces dépenses maxima ne sont plus en rapport avec le prix des matériaux et, dans ces conditions, l'Assemblée nationale a été amenée à examiner une proposition de résolution qui avait pour objet d'augmenter ces prix maxima en les portant respectivement à 75.000 et 150.000 francs. L'Assemblée nationale a décidé de transformer immédiatement cette proposition de résolution en une proposition de loi.

Par la suite, l'Assemblée nationale a adopté la proposition qui vient devant le Conseil de la République. Cependant, on a jugé qu'il était normal d'augmenter encore les prix maxima, nouvellement fixés, pour tenir compte non seulement de l'augmentation du prix des matériaux, mais également pour élargir les limites antérieures considérées comme trop réduites. C'est pour ces raisons que l'Assemblée nationale a porté ces maxima à 125.000 francs d'une part pour les communes de moins de 20.000 habitants et à 250.000 francs pour les communes ayant une population supérieure à ce chiffre.

La commission de l'intérieur, après examen, estime que ces mesures sont justifiées. Le coefficient 3 correspond sensiblement à la hausse du prix des matériaux ; en le majorant de 2, c'est-à-dire en le portant à 5, nous pensons rester dans les limites raisonnables.

En conséquence, nous vous demandons d'adopter sans modifications le texte qui vient de l'Assemblée nationale.

M. le président. Personne ne demande plus la parole dans la discussion générale ?...

La discussion générale est close.

Je consulte le Conseil de la République sur le passage à la discussion de l'article unique de la proposition de loi.

(Le Conseil décide de passer à la discussion de l'article unique.)

M. le président. Je donne lecture de l'article unique.

« Article unique. — Le deuxième alinéa du paragraphe 1^o de l'article 2 de l'ordonnance n° 45-2707 du 2 novembre 1945 est modifié ainsi qu'il suit :

« Les communes et les établissements communaux de bienfaisance ou d'assistance peuvent traiter sur simple facture, sans passer de marchés écrits, pour les travaux, transports et fournitures dont la dépense n'excède pas 125.000 francs, dans les communes de moins de 20.000 habitants, et 250.000 francs dans les communes d'une population supérieure, ainsi que

dans celles, même d'une population inférieure, qui sont situées dans un département dont la population dépasse deux millions d'habitants ».

Personne ne demande la parole sur l'article unique ?...

Je mets aux voix l'avis sur la proposition de loi.

(Le Conseil de la République a adopté.)

M. le président. Il y a lieu d'essayer de suspendre la séance jusqu'à ce que l'Assemblée nationale nous ait fait connaître la date à laquelle elle aura fixé la reprise de ses travaux.

(La séance, suspendue à dix-sept heures trente minutes, est reprise à dix-sept heures quarante minutes.)

M. le président. La séance est reprise.

— 9 —

COMMISSION DES AFFAIRES ECONOMIQUES

Demande d'attribution de pouvoirs d'enquête.

M. le président. J'ai reçu de M. le président de la commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales, la lettre suivante :

« Paris, le 30 août 1947.

« Monsieur le président,

« J'ai l'honneur de vous faire connaître que la commission des affaires économiques a décidé, au cours de sa séance du 29 août 1947, de demander au Conseil de la République l'attribution des pouvoirs prévus à l'article 30 du règlement, pour lui permettre d'enquêter sur l'établissement des programmes d'importation et l'attribution des licences d'importation ainsi que sur les conditions dans lesquelles fut conçue et exécutée la politique de l'importation depuis la libération.

« Veuillez agréer, monsieur le président, l'assurance de ma haute considération.

« Le président de la commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales :

« A. ARMENGAUD ».

Conformément à l'article 30 du règlement, cette affaire sera inscrite à l'ordre du jour du Conseil de la République à la prochaine séance.

— 10 —

REGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. Je suis informé que l'Assemblée nationale a fixé sa prochaine séance au jeudi 13 novembre à seize heures.

Le Conseil de la République se réunira donc le même jour et à la même heure, avec l'ordre du jour suivant :

Examen d'une demande de pouvoir d'enquête formulée par la commission des affaires économiques, des douanes et des conventions commerciales (établissement des programmes d'importation et attribution des licences d'importation).

Fixation de l'ordre du jour.

Il n'y a pas d'observation ?...

L'ordre du jour est ainsi réglé.

— 11 —

ALLOCUTION DE M. LE PRESIDENT

M. le président. Mes chers collègues, avant de nous séparer, vous permettrez à votre président de vous remercier de l'effort que vous avez fait, de jour et de nuit, pour mener à bien les travaux qui vous ont été soumis.

Je ne veux pas vous faire de discours. J'ai été témoin moi-même de l'effort de chacun, de l'effort des commissions, de l'effort du personnel. C'est, je crois, une justice élémentaire à vous rendre ou plutôt à nous rendre, à rendre au Conseil de la République, de dire qu'il n'a pas démenti les espoirs qu'on avait mis en lui.

Vous allez vous séparer, selon ce que l'Assemblée nationale vient de décider, mais vous allez vers de nouvelles batailles, si je puis ainsi dire, puisque le pays va être appelé à se prononcer dans les élections municipales.

Je suis persuadé que, dans les réunions qui auront lieu à travers ce pays, les conseillers de la République montreront que ce n'est pas seulement dans l'enceinte de leur Assemblée, mais dans le pays tout entier qu'ils défendent les intérêts de notre patrie et de notre République, avec cette réflexion à laquelle on a bien voulu rendre hommage, avec ce sens de l'intérêt général que chacun partout, même en dehors d'ici, a reconnu.

Par des conversations que j'ai eues je suis témoin de la répercussion que vos travaux ont pu avoir, même chez ceux qui ont paru les dénigrer.

Assemblée jeune, nous avons été l'objet de quelques critiques; c'est le propre des Français de critiquer; toutefois, récemment encore, on a rendu hommage à la manière dont vous avez abordé les questions qui vous ont été soumises, et surtout à la manière dont vous les avez traitées.

Avant que vous ne quittiez cette enceinte, je veux vous dire, en tant que président de l'Assemblée, combien je vous suis reconnaissant d'avoir facilité l'effort que nous avons eu à faire et, en votre nom, je tiens à remercier notre personnel qui, de jour et de nuit, a dû accomplir un travail parfois surhumain. (Vifs applaudissements.) Je ne veux pas employer de grands mots, mais j'affirme qu'à certaines heures, pendant ces derniers mois, ce personnel a fait un effort qui est digne de l'estime et de la considération de nous tous. (Nouveaux applaudissements.)

Lorsque nous rentrerons, vous apporterez à nouveau à notre pays la collaboration qu'il vous demande.

Je suis persuadé que le Conseil de la République a déjà grandi dans l'estime de la France et, sans doute même, dans l'estime du monde. (Vifs applaudissements.)

Personne ne demande plus la parole ?...

La séance est levée.

(La séance est levée à dix-sept heures quarante-cinq minutes.)

Le Chef du service de la sténographie du Conseil de la République,
CH. DE LA MORANDIERE.

Errata

au compte rendu in extenso de la séance du 2 septembre 1947.

CHANGEMENT DE NATIONALITÉ EN TERRITOIRES EX-ITALIENS

Page 2056, 2^e colonne, art. 2, 1^{er} alinéa, 7^e, 8^e et 9^e ligne :

Au lieu de : « ...articles 101 et suivants de l'ordonnance du 19 octobre 1945 portant code de la nationalité française »,

Lire : « ...articles 101 et suivants du code de la nationalité française ».

3^e alinéa, 7^e, 8^e et 9^e ligne :

Au lieu de : « ...articles 53 et 54 de l'ordonnance du 19 octobre 1945 portant code de la nationalité française »,

Lire : « ...articles 53 et 54 du code de la nationalité française ».

CATASTROPHE DE RUEIL-MALMAISON

Page 2057, 3^e colonne, 5^e alinéa avant la fin, 8^e ligne :

Au lieu de : « ...et à prendre des mesures... »,

Lire : « ...et à prendre les mesures... ».

QUESTIONS ÉCRITES

REMISES A LA PRESIDENCE
DU CONSEIL DE LA REPUBLIQUE
LE 5 SEPTEMBRE 1947

Application des articles 82 et 83 du règlement ainsi conçus :

« Art. 82. — Tout conseiller qui désire poser une question écrite au Gouvernement en remet le texte au président du Conseil de la République, qui le communique au Gouvernement.

« Les questions écrites doivent être sommairement rédigées et ne contenir aucune imputation d'ordre personnel à l'égard de tiers nonnément désignés; elles ne peuvent être posées que par un seul conseiller et à un seul ministre. »

« Art. 83. — Les questions écrites sont publiées à la suite du compte rendu in extenso; dans le mois qui suit cette publication, les réponses des ministres doivent également y être publiées.

« Les ministres ont toutefois la faculté de déclarer par écrit que l'intérêt public leur interdit de répondre ou, à titre exceptionnel, qu'ils réclament un délai supplémentaire pour rassembler les éléments de leur réponse; ce délai supplémentaire ne peut excéder un mois.

« Toute question écrite à laquelle il n'a pas été répondu dans les délais prévus ci-dessus est convertie en question orale si son auteur le demande. Elle prend rang au rôle des questions orales à la date de cette demande de conversion. »

FINANCES

491. — 5 septembre 1947. — M. Henri Pau-melle expose à M. le ministre des finances que, d'après certains comités de confiscation, les revenus nets des contribuables cités devant eux ne peuvent dépasser ceux qui sont analysés à la section III de la déclaration détaillée des biens et revenus (confiscation des profits illicites, ordonnance du 18 octobre 1944); qu'un contribuable, par exemple,

soumis au régime du forfait depuis plusieurs années, a indiqué, au paragraphe C, section III, de la déclaration précitée, comme revenus de sa profession commerciale, les sommes figurant comme base des forfaits annuels à lui consentis par les contributions directes, alors qu'en réalité, ses revenus commerciaux étaient de beaucoup supérieurs; que la différence existant entre le bénéfice forfaitaire arrêté entre les parties et le bénéfice réel a été considérée comme provenant de profits et confisquée à ce titre; et demande si l'on peut revenir devant ce comité départemental de confiscation qui a prononcé la décision, en considérant comme un fait nouveau la déclaration mal établie par le contribuable condamné.

SANTE PUBLIQUE ET POPULATION

492. — 5 septembre 1947. — **M. Valentin-Pierre Vignard** demande à **M. le ministre de la santé publique et de la population** si la construction ou l'achat d'immeubles en vue de l'installation de colonies de vacances bénéficiant de subventions soit sur le budget de l'Etat, soit sur les fonds de la sécurité sociale, et, dans l'affirmative, à quelles conditions.

REPONSES DES MINISTRES AUX QUESTIONS ECRITES

ANCIENS COMBATTANTS ET VICTIMES DE LA GUERRE

464. — **M. Joseph Voyant** demande à **M. le ministre des anciens combattants et victimes de la guerre** quelles mesures il compte prendre pour permettre aux anciens membres des forces françaises de l'intérieur de bénéficier de l'attribution de prêts à moyen terme, prévue pour les anciens combattants; l'administration compétente exigeant, dans l'état actuel de la législation, lors du dépôt de la demande de candidature, la présentation de la carte d'ancien combattant volontaire de la Résistance, qui n'a pas encore été remise aux intéressés; ne serait-il pas possible de prévoir certaines dispositions transitoires? (Question du 21 août 1947.)

Réponse. — La loi du 15 mai 1946 a étendu le bénéfice de l'ordonnance du 5 octobre 1943, relative à l'attribution de prêts aux anciens prisonniers de guerre, déportés et réfugiés en vue de la remise en activité ou de l'installation d'une petite entreprise industrielle ou commerciale ou d'une entreprise artisanale aux combattants volontaires de la Résistance, mais l'attribution de ces prêts est jusqu'à présent subordonnée à la présentation par l'intéressé de la carte de combattant volontaire de la Résistance. Des mesures transitoires sont actuellement à l'étude qui permettront, en attendant la promulgation du décret fixant le statut et les droits des combattants volontaires de la résistance, de reconnaître la qualité de résistants des intéressés, et de satisfaire dans le plus bref délai possible, après un examen et une sélection sérieuse des dossiers, les demandes qui présentent un caractère d'urgence.

TRAVAUX PUBLICS ET TRANSPORTS

409. — **M. Henri Buffet** expose à **M. le ministre des travaux publics et des transports** la situation des habitants de passage à niveau au regard du plan d'électrification; qu'alors que, malgré les difficultés actuelles, l'électrification des écarts se poursuit sur une vaste échelle, les habitants des passages à niveau, désireux de bénéficier du même progrès, reçoivent le plus souvent des réponses dilatoires de la Société nationale des chemins de fer français; que, lorsqu'ils s'adressent aux communes, celles-ci se déclarent incompé-

tentes, arguant qu'il s'agit de locataires de la Société nationale des chemins de fer français; et demande s'il ne serait pas possible, en collaboration avec la Société nationale des chemins de fer de prendre toutes mesures utiles pour donner satisfaction aux intéressés. (Question du 18 juillet 1947.)

Réponse. — La question de l'éclairage des maisons de garde des passages à niveau est suivie avec beaucoup d'attention par les diverses régions de la Société nationale des chemins de fer. Des programmes ont été dressés à cet effet, dans lesquels les passages à niveau sont classés en tenant compte des frais à engager, et de certaines conditions propres à chaque passage à niveau, notamment des charges de famille des gardiens de passage à niveau. Chaque année, des tranches de travaux sont effectuées, compte tenu des crédits qui sont accordés et des disponibilités en matières premières. La situation financière et le manque de matériel sont de nature à limiter l'importance des travaux qui pourraient être engagés.

414. — **M. Antoine Vourec'h** demande à **M. le ministre des travaux publics et des transports** s'il ne serait pas possible, lors des adjudications par suite de travaux de réorganisation ferroviaire, d'accorder un droit de préemption à certaines catégories de prisonniers, de résistants et internés politiques. (Question du 25 juillet 1947.)

Réponse. — Le chemin de fer ne procède pas, à proprement parler, à des adjudications, mais à des appels d'offres limités à des entreprises préalablement agréées par lui. Toute entreprise désirant être consultée doit donc en premier lieu obtenir l'agrément de la Société nationale des chemins de fer français et, à cet effet, s'adresser au service de la voie et des bâtiments, local près duquel se trouve situé son siège social (section arrondissement ou service régional, suivant le cas). Une enquête est alors effectuée sur la situation administrative, la compétence technique et les références morales de l'entreprise. En ce qui concerne plus particulièrement ces références morales, le comportement des intéressés, au cours de la période 1940-1944, fait l'objet de la plus grande attention des services compétents et les émanant d'anciens prisonniers, résistants ou déportés sont, bien entendu, examinés avec le maximum de bienveillance. La décision est ensuite notifiée par une lettre d'agrément indiquant à l'entreprise les services régionaux ou locaux de la Société nationale des chemins de fer français dont elle doit se rapprocher pour leur signaler, compte tenu de ses possibilités et de la situation géographique de ses chantiers en cours, les régions où elle désire plus particulièrement exécuter des travaux.

446. — **M. René Rosset** expose à **M. le ministre des travaux publics et des transports** que dans l'administration des ponts et chaussées des journaliers auxiliaires travaillent comme cantonniers et assurent entièrement ce service depuis plus de dix ans sans avoir pu obtenir leur titularisation; et demande en conséquence quelles mesures il compte prendre pour intégrer dans l'administration ces hommes qui méritent de voir régulariser leur situation vis-à-vis de l'Etat. (Question du 11 août 1947.)

Réponse. — A la suite d'un vœu émis par la commission permanente des agents de travaux des ponts et chaussées (anciennement cantonniers), les préfets et les ingénieurs en chef des ponts et chaussées ont été invités, par circulaire série A n° 13 du 2 avril 1947 à nommer par préférence aux postes d'agents de travaux, les ouvriers auxiliaires occupant des postes vacants d'agents de travaux, sous réserve qu'ils remplissent les conditions d'âge et d'aptitude exigées par le règlement sur le service des cantonniers et que les instructions ministérielles relatives à la limitation des effectifs soient observées.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

DE LA

séance du vendredi 5 septembre 1947.

SCRUTIN (N° 87)

Sur l'avis sur le projet de loi, adopté par l'Assemblée nationale après déclaration d'urgence, portant ouverture de crédit au budget du ministère de l'Industrie et du Commerce pour l'exercice 1947.

Nombre des votants..... 239
Majorité absolue..... 120

Pour l'adoption..... 153
Contre 86

Le Conseil de la République a adopté.

Ont voté pour :

MM.	Guénil.
Aguesse.	Gustave.
Amiot (Edouard).	Aimé Guy.
André (Max).	Hamon (Léo).
Armengaud.	Hauricu.
Ascencio (Jean).	Helleu.
Aussel.	Henry.
Barré (Henri), Seine.	Hocquard.
Bechir Sow.	Hyvrard.
Bène (Jean).	Ignacio-Pinto (Louis).
Berthelot (Jean-Marie).	Jacques-Destrée.
Bocher.	Janton.
Bonnefous (Raymond).	Jaouen (Yves), Finistère.
Bossanne (André), Drôme.	Jarrié.
Bosson (Charles), Haute-Savoie.	Jayr.
Boudet.	Jouve (Paul).
Boyer (Jules), Loire.	Lafleur (Henri).
Boyer (Max), Sarthe.	La Gravière.
Brelles.	Mme Lefauchaux.
Brier.	Le Goff.
Mme Brossolette (Gilberte-Pierre).	Léonetti.
Brunot.	Le Sassi-Boisauné.
Buffet (Henri).	Le Terrier.
Carcassonne.	Leuret.
Cardin (René), Eure.	Liénard.
Mme Cardot (Marie-Hélène).	Maire (Georges).
Caries.	Masson (Hippolyte).
Caspary.	M'bedje (Mamadou),
Champeix.	Menditte (de).
Charles-Cros.	Menu.
Charlet.	Meyer.
Chatagner.	Minvielle.
Chaumel.	Moutgascon (de).
Chochoy.	Montier (Guy).
Claireaux.	Moutet (Marius).
Clairefond.	N'Joya (Arouna).
Coudé du Foresto.	Novat.
Courrière.	Okala (Charles).
Couteaux.	Ott.
Cozzano.	Mme Oyon.
Dadu.	Paget (Alfred).
Dassaud.	Pairault.
Debray.	Paul-Boncour.
Delmas (général).	Pauly.
Denvers.	Ernest Pezet.
Diop.	Pfeffer.
Dorey.	Pohcr (Alain).
Doucouré (Amadou).	Poirault (Emile).
Doumenq.	Poisson.
Duclercq (Paul).	Fujol.
Mme Eboué.	Quesnot (Joseph).
Ehm.	Quessot (Eugène).
Ferracci.	Racault.
Fournier.	Rausch (André).
Gargominy.	Rehaut.
Galuing.	Renaizon.
Gautier (Julien).	Reverbori.
Gérard.	Richard.
Gerber (Marc), Seine.	Rochette.
Gerber (Philippe), Pas-de-Calais.	Rogier.
Giaque.	Mme Rollin.
Gilson.	Romain.
Gravier (Robert),	Roubert (Alex).
Meurthe-et-Moselle.	Sempé.
Grenier (Jean-Marie),	Sérot (Robert).
Vosges.	Serrure.
Grimal.	Siabas.
Salomon Grumbach,	Siout.
	Simard (René).
	Simon (Paul).
	Socé (Ousmane).
	Soldani.
	Southon.

Streff.
Thomas (Jean-Marie).
Tognard.
Touré (Fodé Mama-
dou).
Trémintin.
Mlle Trinquier.
Vanrullen.
Verdeille.

Mme Vialle.
Vignard (Valentin-
Pierre).
Viple.
Vourc'h.
Voyant.
Walker (Maurice).
Wehrung.

Merle (Faustin), A. N.
Merle (Toussaint),
Var.
Mermet-Guyennet.
Molinié.
Muller.
Naime.
Nicod.
Mme Pacaut.
Paquirissampoullé.
Mme Pican.
Poincelot.
Poirot (René).
Prévost.
Primet.
Mme Roche (Marie).

Rosset.
Roudel (Baptiste).
Rouel.
Sablé.
Sauer.
Sauvertin.
Tubert (général).
Vergnole.
Victoor.
Mme Vigier.
Vilhet.
Vittori.
Willard (Marcel).
Zyromski, Lot-et-
Garonne.

Grimaldi.
Guirriec.
Lafay (Bernard).
Laffargue.
Lagarrosse.
Landry.
Longchambon.
Mamad.
Marintabouret.
Molle (Marcel).
Monnet.
Morel (Charles).
Lozère.
Mostefal (El-Hadi).
Ou Rahah (Abdel-
madjid).
Mme Patenôtre (Jacque-
line André-Thome).

Paumelle.
Peschaud.
Pialoux.
Pinton.
Pontille (Germain).
Rotinat.
Rucart (Marc).
Saadane.
Saïah.
Saint-Cyr.
Salvago.
Sarrien.
Satonnet.
Mme Saunier.
Schiever.
Sid Cara.
Teyssandier.
Westphal.

Ont voté contre :

MM.
Anghiley.
Baret (Adrien),
la Réunion.
Baron.
Bellon.
Benoit (Alcide).
Berlioz.
Bouloux.
Mme Brion.
Mme Brisset.
Buard.
Calonne (Nestor).
Cardonne (Gaston),
Pyrénées-Orientales.
Cherrier (René).
Mme Claeys.
Colardeau.
Coste (Charles).
David (Léon).
Décaux (Jules).
Defrance.
Djamah (Ali).
Djaument.
Dubois (Célestin).
Mlle Dubois (Juliette).
Duhourquet.
Dujardin.
Mlle Dumont
(Mireille).
Mme Dumont
(Yvonne).

Dupic.
Etlier.
Fourré.
Fraisieux.
Franceschl.
Mme Girault.
Grangeon.
Guissou.
Guyot (Marcel).
Jaouen (Albert), Finis-
tère.
Jauneau.
Knecht.
Lacaze (Georges).
Landaboure.
Larribère.
Laurenti.
Lazare.
Le Coent.
Le Contel (Corentin).
Le Druz.
Lefranc.
Legcay.
Lemoine.
Lero.
Maïga (Mohamadou
Djibrilla).
Mammonat.
Marrane.
Martel (Henri).
Mauvais.
Mercier (François).

Se sont abstenus volontairement :

MM.
Alic.
Bolsrond.
Brunhes (Julien),
Seine.
Depreux (René).
Mme Devaud.

Jullien.
Montalembert (de).
Pajot (Hubert).
Georges Pernot.
Rochereau.
Vieljeux.

N'ont pas pris part au vote :

MM.
Abel-Durand.
Avinin.
Baratgin.
Bardon-Damarzid.
Bendjelloul (Moha-
med-Salah).
Benkheilil (Abdesse-
lam).
Boivin-Champeaux.
Bordeneuve.
Borgeaud.
Brizard.
Brune (Charles), Eure-
et-Loir.

Brunet (Louis).
Cayrou (Frédéric).
Chambriard.
Chauvin.
Colonna.
Delfortrie.
Duchet.
Dulin.
Dumas (François).
Durand-Reville.
Félice (de).
Gadoin.
Gasser.
Giacomoni.
Grassard.

Ne peuvent prendre part au vote :

MM. | Rahevivo.
Bézara. | Ranaivo.

Excusés ou absents par congé :

M. Bollaert (Emile).

N'a pas pris part au vote :

Le conseiller de la République dont l'élection est soumise à l'enquête :

M. Subbiah (Caïlacha).

N'a pas pris part au vote :

M. Gaston Monnerville, président du Conseil de la République, qui présidait la séance.

Les nombres annoncés en séance ont été reconnus, après vérification, conformes à la liste de scrutin ci-dessus.